

**SAINT
GERMAIN
EN LAYE**

HOTEL DE VILLE



Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Conseil Municipal du 26 novembre 2025



**Berceau
d'avenir**

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	4
CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER.....	5
CONTEXTE NATIONAL.....	5
Un projet de loi de finances pour 2026 encore en forte tension.....	7
CONTEXTE REGIONAL	8
Un nouveau SDRIF Environnemental à horizon 2040	8
Une Île-de-France plus verte – LA REGION ILE DE FRANCE.....	9
Une Île-de-France plus verte – ILE DE France NATURE	10
Une Île-de-France plus verte – L’AGENCE DE L’EAU SEINE NORMANDIE	11
Des nouveaux partenariats régionaux.....	12
CONTEXTE DEPARTEMENTAL ET LOCAL	13
Le Département.....	13
La CASGBS.....	13
Le partenariat avec CY Université - Plan d’Investissement d’Avenir.....	17
Saint-Germain-en-laye : une identité solide	19
Vers une Ville « zéro carbone » à horizon 2050.....	19
Le plan de végétalisation, renaturation et adaptation des espaces publics	23
Zoom écoquartiers	24
Le plan de sobriété et l’évolution du prix des fluides	26
Le schéma d’achats responsables	30
Le développement des bornes de recharge pour véhicules électriques (BRVE).....	31
La création d’un centre médico sportif qui ouvrira en 2027	31
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PROJETÉES.....	33
La DGF & la DCN	33
Le maintien des taux des taxes locales.....	33
Des droits de mutation (DMTO) : vers une consolidation en 2026.....	35

L'attribution de compensation.....	35
La dotation de solidarité intercommunale.....	35
La taxe d'électricité TICFE.....	36
DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT MAITRISÉES	37
Une trajectoire rigoureuse, équilibrée et responsable des dépenses	37
Une contribution aux fonds de péréquation.....	37
Une contribution nouvelle : Le DiLiCo.....	37
Une évolution ajustée de la masse salariale	38
La fongibilité des crédits.....	44
La gestion de l'inventaire Poursuite de la mise en œuvre des recommandations de la CRC	44
QUELQUES INDICATEURS DE SOLVABILITE	45
Un autofinancement en hausse contenue malgré une succession de crises.....	45
Les ratios clés de la santé financière sont bons !	45
LES GRANDES ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENT RETENUES	46
Le renouvellement urbain	46
Une politique d'investissement très soutenue	46
LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	48
Un endettement résiduel, reflet d'une gestion exemplaire	48
Les autres recettes	50
Les partenariats avec l'Europe	50
Zoom financement des investissements – PPI MANDAT période 2020 – 2025 & 2026	50
REPRESENTATION DU PROJET DE BUDGET 2026 PAR POLITIQUES PUBLIQUES – TOUS BUDGETS	51
BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE	52
BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE L'ECO-QUARTIER HOPITAL	53
BUDGET ANNEXE FETE DES LOGES	54
BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX	54
BUDGET ANNEXE RECONQUETE ECOLOGIQUE DE LA PLAINE DE GARENNE	55



À l'heure où s'achève un mandat traversé par des crises successives et une pression croissante sur les finances locales, ce rapport d'orientation budgétaire réaffirme la capacité de notre Ville à anticiper, à s'adapter et à agir avec responsabilité. Aujourd'hui, une fois encore, les collectivités locales doivent composer avec cette instabilité, en pleine crise politique, pour préparer leurs budgets.

Depuis plus d'une décennie, malgré le principe constitutionnel d'autonomie financière des collectivités territoriales, l'exécutif national n'a eu de cesse de resserrer l'étau sur les dépenses publiques. Le projet de Loi de Finances 2026 s'inscrira immanquablement dans cette logique, avec des contraintes budgétaires qui appellent à une vigilance renforcée. Nos finances seront une nouvelle fois mises à l'épreuve.

Nous anticipons une pression durable sur plusieurs exercices, et c'est avec lucidité que nous préparons notre trajectoire budgétaire.

Le mandat en cours aura été marqué par des turbulences majeures : crise sanitaire, instabilité économique, tensions géopolitiques, inflation persistante, crise énergétique, dérèglement climatique, marché immobilier sous tension... Autant de défis que nous avons su relever grâce à un modèle de gestion solide, prudent, souple et réactif.

Malgré ce contexte, nous poursuivons la mise en œuvre de nos engagements auprès de nos concitoyens. Nos orientations budgétaires pour 2026 seront responsables et équilibrées, conciliant ambition politique et maîtrise financière. Elles sont le fruit d'une préparation rigoureuse, fidèle à nos exigences de gestion.

Le budget 2026 sera proposé avec prudence et fera l'objet d'ajustements en cours d'année, selon les évolutions du cadre national. Il portera une volonté claire de :

- Consolider nos fondamentaux financiers
- Investir dans des projets structurants et durables
- Accélérer la transition écologique et numérique
- Renforcer la cohésion sociale et territoriale

Nos priorités budgétaires s'articuleront autour de l'éducation, de la transition énergétique, du patrimoine, de la mobilité, de la sécurité... tout en préservant notre capacité d'emprunt et nos ratios financiers. Nous maintiendrons une stabilité fiscale exemplaire, sans pression supplémentaire pour les contribuables, comme nous le faisons depuis plus de 15 ans.

L'année 2026 sera consacrée à la concrétisation de nos projets phares : la reconquête du quartier de l'hôpital avec la création d'un écoquartier en cœur de ville, la poursuite du projet Cœur des Sources et le verdissement de nos équipements publics... Ces projets incarnent notre engagement pour une transition énergétique ambitieuse, soutenue chaque année par des moyens financiers adaptés.

Arnaud PERICARD

CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

CONTEXTE NATIONAL

Dans sa dernière projection, la Banque de France révisé sa prévision de croissance du produit intérieur brut s'établirait à 0,7 %

En 2025, l'inflation en France se limiterait à 1 % selon l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), après 2,3 % en 2024. Cette décrue s'explique principalement par le repli marqué des prix de l'énergie, dans un contexte de normalisation post-crise et de stabilité des marchés internationaux. Elle repartirait ensuite à la hausse, respectivement à 1,3 % et 1,8 % en 2026 et 2027 soit légèrement en dessous de la cible de 2% fixée par la Banque Centrale Européenne.

Pour 2026, les projections de la Banque de France tablent sur une inflation globalement maîtrisée, avec une stabilisation autour de 1,5 % à 2 %, selon les scénarios centraux. Cette modération des prix devrait accompagner une reprise progressive de la consommation et de l'investissement privé, dans un contexte de politique monétaire plus accommodante.

En 2026, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut par unité de consommation ralentit, avec une progression limitée à +0,2 %, après +0,4 % en 2025 (1 % en 2024). Ce tassement reflète une stagnation des dépenses de consommation, malgré un contexte de désinflation et de reprise modérée de l'activité.

Face à cette situation, les ménages adoptent une posture prudente : leur taux d'épargne continue de croître, atteignant 17,9 % de leur revenu disponible brut, contre 17,6 % au trimestre précédent. Ce niveau élevé d'épargne traduit une inquiétude persistante quant à l'avenir, mais aussi une capacité accrue à se constituer des réserves dans un environnement économique plus stable.

En dépit des efforts engagés pour dynamiser le marché du travail, le taux de chômage en France poursuit une trajectoire préoccupante. Après avoir atteint 7,3 % au deuxième trimestre 2024, porté par une baisse notable du chômage des jeunes, le taux est remonté à 7,5 % en 2025 et devrait atteindre 8,3 % d'ici fin 2026 selon les prévisions de l'OFCE.

Cette évolution s'inscrit dans un contexte économique marqué par une croissance modérée (+0,7 % en 2025, +1,1 % en 2026) et une productivité en hausse, mais dont les effets sur l'emploi sont négatifs. La France reste ainsi dans la fourchette haute du chômage en zone euro, avec un écart persistant par rapport à la moyenne européenne, estimée à 6,5 % au premier trimestre 2024.

Au deuxième trimestre 2025, la dette publique brute de l'ensemble des administrations publiques s'élève à 3 416 Mrds € d'euros, soit 115,6 % du produit intérieur brut. Cette augmentation de 70 milliards d'euros par rapport au trimestre précédent traduit une dynamique budgétaire tendue.

La progression de l'endettement résulte principalement du maintien d'un déficit public élevé, 6,1 % du PIB en 2024 et un objectif de 5,4 % en 2025, dans un contexte de croissance modérée et de recettes fiscales moins dynamiques.

Pour 2026, la trajectoire de la dette publique reste orientée à la hausse, avec une prévision de stabilisation autour de 116 % du PIB, sous réserve d'un retour progressif à une discipline budgétaire renforcée. Le gouvernement prévoit un ajustement structurel graduel, visant à ramener le déficit sous les 3 % du PIB d'ici 2029, conformément aux engagements européens et dans un premier temps en dessous de 5 % en 2026.

Toutefois, cette trajectoire repose sur des hypothèses de croissance soutenue, de maîtrise des dépenses et de redynamisation des recettes. La soutenabilité de la dette dépendra également de l'évolution des taux d'intérêt, dans un contexte de normalisation monétaire, et de la capacité à contenir les dépenses sociales et territoriales.

La stratégie budgétaire devra ainsi conjuguer impératifs de consolidation des comptes publics et maintien de l'investissement dans les priorités nationales : transition écologique, souveraineté industrielle et cohésion sociale.

ZOOM FINANCES LOCALES 2025 : MINUTE DE SILENCE OU HEURE DE VERITE ?

En 2025 l'effet de ciseaux se resserrerait du fait de dépenses de fonctionnement en net ralentissement (+2,5 % après +3,7 %) et de recettes peu dynamiques (+2,2 % après + 2,6 %).

L'épargne brute des collectivités locales devrait légèrement croître, de 0,9 %, mais par niveau les rythmes seraient différenciés : hausse pour les départements, baisse pour les régions et stabilité pour le bloc communal.

Les dépenses d'investissement hors dette dépasseraient les 80 milliards d'euros, avec une croissance de + 1,2 %, qui masquerait là encore des disparités entre niveaux avec une hausse pour le bloc communal et un repli pour les régions et départements. Pour les financer, l'endettement serait encore élevé (+ 8,5 milliards d'euros) et un nouveau prélèvement sur la trésorerie, surtout du côté du bloc communal, serait nécessaire.

Bien des chantiers sont face à nous :

- Refonte des dotations pour améliorer sensiblement l'efficacité de la péréquation,
- Réorientation des investissements dans le cadre des futurs programmes prévisionnels communaux et intercommunaux, tenant compte des futurs niveaux d'intervention des régions et des départements
- Aboutissement des réflexions sur le verdissement des financements,
- Réflexions sur le niveau pertinent des participations d'usagers aux prestations rendues,
- Recherche d'une fiscalité locale adaptée, enfin, aux enjeux de la décentralisation mais aussi à la réalité économique et sociale de notre pays,
- Interrogations sur notre capacité à maintenir ou adapter le niveau des services publics locaux aux conditions contemporaines.

Aussi voit-on mal les mandats, qui commenceront bientôt, s'achever sans une évolution profonde des règles qui gouvernent l'action locale. Mais rien ne saurait se produire sans une révolution parallèle des relations entre l'État et les collectivités territoriales, dans un dialogue respectueux des enjeux nationaux et surtout dans la vérité des propos. Le temps des postures est passé : c'est désormais l'heure de vérité

COTE COMMUNES : RALENTISSEMENT GENERAL A L'APPROCHE DU BUT

En 2025 les dépenses de fonctionnement des communes ralentiraient, en particulier du fait de la maîtrise des charges à caractère général qui bénéficieraient de la décélération des prix.

Mais du côté des recettes de fonctionnement, une progression moins marquée serait également constatée, tant du côté des recettes fiscales (comme c'est souvent le cas à l'approche des élections municipales) que des autres recettes (ralentissement voire baisse des dotations et participations). Au global, l'épargne brute des communes serait donc de nouveau orientée à la baisse, bien que dans une moindre mesure par rapport à l'an dernier.

Les dépenses d'investissement enregistreraient une hausse de 4,2 %, deux fois moins forte qu'en 2024, soutenue par les ressources externes et le recours à l'endettement : par rapport à l'an dernier, le flux net de dette pourrait doubler, pour atteindre un niveau proche de 2 milliards d'euros.

Les communes auraient sans doute également recours à un prélèvement sur leur fonds de roulement à hauteur de 1,5 milliard d'euros, montant proche du niveau de 2024.

RETOUR SUR LE DILICO

Afin de faire contribuer les collectivités locales au redressement des finances publiques, l'article 185 de la LF 2025 a mis en place un prélèvement sur leurs ressources fiscales à hauteur d'un milliard d'euros. Il est prévu que 90% de ce prélèvement leur soit ensuite reversé en trois ans.

Le « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités » (DILICO) instauré en 2025 sera-t-il reconduit ?

Le remboursement à hauteur de 30 % des prélèvements effectués en 2025 devrait être assuré mais un nouveau prélèvement de 2 milliards d'euros avait été évoqué. Qu'en sera-t-il effectivement ? quel montant, quelle règle de calcul ?

UN PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 ENCORE EN FORTE TENSION

La loi de finances 2026 fixe la nature, le montant et l'affectation des ressources financières et les charges de l'Etat. Elle a pour objectif de réaliser l'équilibre du budget 2026



VALEUR LOCATIVE DES LOCAUX COMMERCIAUX : LA SUSPENSION DE LA REACTUALISATION DES TARIFS

Pour rappel, tous les locaux entrant dans le champ de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels disposent d'une valeur locative mise à jour, déterminée en fonction de l'état du marché locatif.

Afin d'atténuer les effets de seuil de cette réforme, des mécanismes « amortisseurs » ont été mis en place. Mais par deux décisions du 3 avril 2024, le Conseil d'État a considéré que ce dispositif dont bénéficie chaque local existant au 1er janvier 2017 n'est pas figé à cette date et que la valeur locative révisée applicable doit être recalculée chaque année.

Par conséquent, une modification technique est apportée à l'article 1518 A du CGI dans le PLF 2025 afin de légaliser, à compter des impositions dues au titre de 2023, un « planchonnement » figé, calculé d'après la situation des locaux au 1er janvier 2017.

VERS UNE REVISION DES VALEURS LOCATIVES DES LOGEMENTS A NOUVEAU REPORTEE

Alors que les valeurs cadastrales servent d'assiette aux impôts directs locaux, la valeur locative est supposée représenter le loyer qui serait appliqué si le logement était loué aux conditions normales du marché. Or, les valeurs toujours en vigueur ont été déterminées selon une méthode d'évaluation complexe basée sur un marché locatif datant de plus d'un demi-siècle (1972).

L'article 52 de la LF 2020 prévoit un calendrier de mise en œuvre de la révision des valeurs locatives afin de rapprocher valeur locative et montant du loyer en 2025 pour une mise en application en 2026. Toutefois un report semble se profiler pour 2028.

Dans l'attente, la DGFIP va mettre à jour les "éléments de confort" pris en compte dans le calcul de la taxe foncière, ce qui entraînera une hausse pour environ 7,4 millions de logements à partir de 2026. Bercy présente cette réévaluation comme une mesure d'efficacité et d'équité pour que chacun paie selon le type de logement détenu

La taxe foncière ne repose pas uniquement sur la surface, mais aussi sur des critères de confort. La mise à jour porte sur 6 éléments : raccordement à l'eau, à l'électricité, présence d'une baignoire, d'une douche, d'un WC, d'un lavabo, et d'un système de chauffage ou climatiseur. Chacun de ces éléments ajoute une "superficie fictive" au calcul, augmentant la base d'imposition lorsque les données étaient incomplètes ou obsolètes.

CONTEXTE REGIONAL

UN NOUVEAU SDRIF ENVIRONNEMENTAL A HORIZON 2040



Le nouveau Schéma directeur de la Région Île-de-France Environnemental (SDRIF-E) a été voté le 11 septembre dernier par les élus franciliens.

Fruit d'une large concertation menée depuis 2022 avec tous les acteurs du territoire, ce document détermine l'aménagement de la Région d'ici à 2040. Il a été approuvé par décret en Conseil d'État : 10 juin 2025.

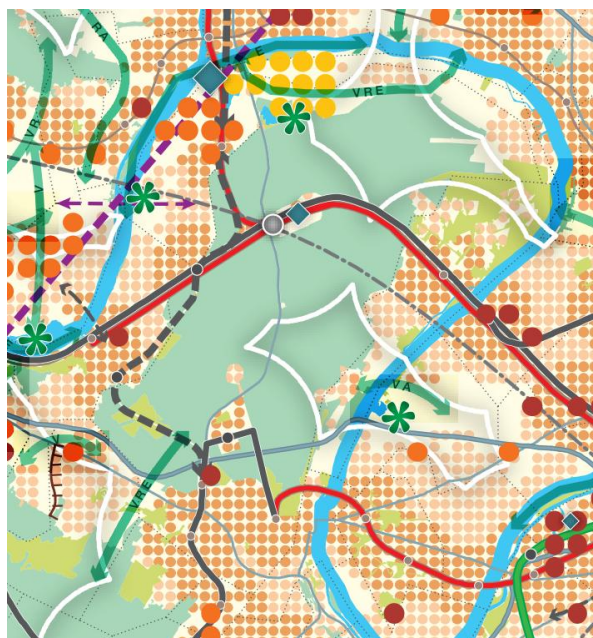
Il est entré en vigueur officiellement : 13 juin 2025

Le SDRIF-E devient désormais le document de référence pour l'aménagement du territoire francilien jusqu'en 2040. Il intègre des objectifs ambitieux :

- Réduction de la consommation foncière (divisée par 3 par rapport à 2013)
- Création ou agrandissement de 141 espaces verts
- Construction de 70 000 logements par an
- Structuration du territoire autour de 144 polarités pour une région « des 20 minutes »
- Objectifs ZAN (zéro artificialisation nette) et ZEN (zéro émission nette)

DU SDRIF AU SDRIF-E POUR SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Le territoire poursuit une urbanisation maîtrisée, conciliant développement et préservation des espaces naturels, en soutien aux trames vertes. L'accès encadré au bassin francilien de matériaux permet d'accompagner la mise en œuvre du projet de la Plaine de Garenne. Enfin, les pôles multimodaux structurants, tels que la gare d'Achères Grand Cormier, sont identifiés comme des leviers à préserver pour renforcer l'attractivité et la mobilité durable.



SDRIF

au



SDRIF-E



La Région Île-de-France a déployé en 2025 une série d'actions ambitieuses pour accélérer la transition écologique et bâtir une région plus verte. Voici les principales initiatives :

BUDGET PARTICIPATIF ECOLOGIQUE

Résultats : Plus de 2 200 projets lauréats depuis le lancement.

Ouvert aux particuliers, associations, collectivités et professionnels, voici quelques exemples de projets : création de mares, rénovation énergétique, circuits courts, recyclage...

Pour cette 7e édition, 853 projets lauréats seront financés par la Région dont 5 projets pour [Saint-Germain-en-Laye](#) : la pose de sondes tensiométriques pour le suivi du patrimoine arboré, l'installation d'arceaux vélos au sein de nos équipements sportifs, l'acquisition de 4 corbeilles de tri sélectifs pour les manifestations municipales, la désimperméabilisation de la place royale, ou encore le remplacement d'illuminations de Noël vers du matériel LED pour accompagner la transition énergétique.

COP REGIONALE ÎLE-DE-FRANCE

Feuille de route 2025 : Vise une réduction de 55 % des émissions de CO₂ d'ici 2030.

Mesures phares : 38 000 rénovations énergétiques par an, déploiement des réseaux de chaleur décarbonés, soutien aux ménages en précarité énergétique et préservation de la biodiversité et des ressources en eau.

Afin de faciliter la territorialisation de cette planification écologique, la Région et l'État encouragent l'organisation de COP départementales, qui permettent d'adapter les orientations régionales aux spécificités locales, d'engager des débats avec les collectivités de proximité et de recueillir leurs contributions (diagnostic, pistes d'action, priorités territoriales).

Dans les Yvelines, la COP78 engage une dynamique territoriale de planification écologique et d'adaptation au changement climatique, en cohérence avec les orientations régionales et nationales. Elle fixe des objectifs concrets à l'horizon 2030, notamment en matière de rénovation énergétique. À travers des ateliers participatifs, les acteurs locaux (collectivités, services de l'État, associations) sont mobilisés autour d'outils opérationnels de diagnostic et d'adaptation. Ces échanges nourrissent la feuille de route régionale en intégrant les contributions issues du terrain.

[Le territoire de Saint-Germain-en-Laye](#) a été mis en lumière comme grand témoin du Département, à travers la stratégie "Saint-Germain-en-Laye Zéro Carbone" lancée en 2021, son Plan d'Action Climat Énergie, et les initiatives portées par la commune pour renforcer la résilience locale face aux enjeux climatiques.

MOBILITE DURABLE

Adoption du Plan des mobilités 2030 : Développement des mobilités douces (vélo, marche), amélioration des transports en commun et logistique urbaine plus propre.

Dans le cadre de l'enquête publique menée entre février et mars 2025, [la Ville](#) a formulé un avis assorti de recommandations et de demandes spécifiques visant à renforcer la cohérence et l'efficacité du projet. Parmi les points essentiels figurent la sécurisation des abords de la RN13 au carrefour du Bel Air et de la RN184 au carrefour Priolet, ainsi que l'amélioration des traversées pour les usagers. La Ville a également insisté sur la nécessité de faciliter l'accès au T13 via la gare RER, de promouvoir les parkings relais associés, de garantir l'accessibilité des rames aux vélos, d'accélérer la conversion des motorisations, de déployer le VIF 5, de simplifier les accès aux parkings vélo, et de soutenir le développement du fret ferroviaire et fluvial.

Par ailleurs, le Comité Local des Transitions a apporté sa contribution à travers un avis technique, venant enrichir l'analyse globale du projet.

Soutien aux entreprises comme Elum Energy qui s'adresse principalement aux startups et PME franciliennes innovantes engagées dans la transition énergétique et écologique. Dans ce cadre, Elum Energy a été sélectionnée comme bénéficiaire pour son rôle clé dans le développement de solutions intelligentes de gestion des centrales solaires.

PROGRAMME INNOV'UP TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES

L'objectif est de soutenir les villes et entreprises franciliennes dans l'expérimentation de solutions durables. Projets soutenus : 22 projets déjà financés à hauteur de 2 millions d'euros.

Domaines ciblés : énergies renouvelables (solaire, géothermie), agriculture urbaine, logistique du dernier kilomètre, écoconstruction et matériaux innovants.

UNE ÎLE-DE-FRANCE PLUS VERTE – ÎLE DE FRANCE NATURE



Au service de la politique environnementale de la Région, Île-de-France Nature participe à l'élaboration des documents de planification stratégique :

- le Schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF-E)
- le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

Elle met également en œuvre les dispositifs régionaux en matière de :

- Préservation et valorisation des espaces naturels, agricoles et forestiers :
 - Plan régional d'adaptation au changement climatique (PRACC)
 - Stratégie régionale 2020-2030 pour la biodiversité,
 - Stratégie régionale pour la filière de la forêt et du bois,
 - Plan « Reconquérir les friches franciliennes »
 - Stratégie régionale d'économie circulaire
- Renaturation des villes

Dans le cadre de son engagement environnemental affirmé, la [Ville de Saint-Germain-en-Laye](#) poursuit la mise en œuvre de son projet « Saint-Germain-en-Laye Zéro Carbone » et de son Plan d'Action Climat Énergies (PACE). Face aux enjeux croissants liés aux changements globaux, la Ville souhaite franchir une nouvelle étape en élaborant une stratégie territoriale de renaturation et de végétalisation des espaces publics, en cohérence avec les objectifs de transition écologique et d'adaptation climatique.

Ce projet structurant, mené en partenariat avec Île-de-France Nature et la Fredon Île-de-France, vise à formaliser dans un document unique les connaissances, les actions et les ambitions portées par la collectivité. Il s'inscrit dans une logique d'amélioration du cadre de vie, de résilience urbaine et de restauration des continuités écologiques.

Le plan de végétalisation et de renaturation reposera sur une approche territoriale rigoureuse, articulée autour des axes suivants :

- ✓ Croisement des enjeux urbains et environnementaux : superposition des réseaux techniques avec les cartographies d'îlots de chaleur, de biodiversité et de vulnérabilité pour hiérarchiser les sites à végétaliser.
- ✓ Optimisation des services écosystémiques : sélection des modes d'intervention les plus adaptés à chaque site prioritaire, en maximisant les bénéfices environnementaux et sociaux.

Cette démarche s'appuiera sur un diagnostic territorial approfondi, permettant d'identifier les zones les plus exposées et les plus stratégiques pour l'adaptation climatique.

Deux volets d'étude viendront nourrir la stratégie opérationnelle :

- ✓ Une étude prospective des îlots de chaleur à l'échelle de la commune nouvelle, afin d'anticiper les besoins de renaturation sur l'ensemble du territoire.
- ✓ Des études techniques et de faisabilité sur 10 sites d'intervention prioritaires à renaturer d'ici 2030, incluant une évaluation fine de leur impact thermique et des recommandations d'aménagement.

Ces travaux permettront de guider les futures réalisations : création de parcs, de places végétalisées, d'îlots de fraîcheur, et restauration de la Trame Verte et Bleue (TVB), avec une attention particulière portée à la zone sud, dense et urbanisée. Le projet contribuera également à :

- ✓ Sensibiliser les acteurs privés, notamment via la charte promoteurs, pour intégrer les enjeux de nature en ville dans les opérations immobilières.
- ✓ Préparer la révision du Plan Local d'Urbanisme, en vue d'un PLU bioclimatique ambitieux (2027–2029), intégrant pleinement les objectifs d'adaptation et de végétalisation.

Indicateurs prévisionnels :

- ✓ Création potentielle de 50 000 m² d'espaces verts ou de nature
- ✓ Désimperméabilisation estimée à 40 000 m² de sols
- ✓ Élaboration de cartographies d'atténuation des îlots de chaleur
- ✓ Renforcement des connectivités écologiques à l'échelle du territoire

UNE ÎLE-DE-FRANCE PLUS VERTE – L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE



Depuis le 1^{er} janvier 2025, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie déploie son 12^e programme d'intervention, intitulé « Programme Eau, climat & biodiversité » pour les 6 années à venir. Ce programme est un levier pour les territoires afin d'accélérer leur adaptation au changement climatique et leur transition écologique. Il fédère les acteurs du bassin autour d'ambitions partagées :

- Atteindre le bon état des eaux (rivières, zones humides, eaux souterraines et littorales),
- Favoriser la sobriété et réduire les prélèvements pour tous les usages,
- Préserver la ressource pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable,
- Accompagner la transition agricole de l'eau
- Reconquérir la biodiversité,
- Mobiliser les acteurs et assurer la solidarité entre les territoires.

Avec plus de 610 M€ d'aides par an, l'Agence de l'Eau accompagne collectivités, agriculteurs, entreprises et associations dans leurs projets. La Ville délibérera en 2025 pour contractualiser en 2026 avec l'AESN.

DES NOUVEAUX PARTENARIATS REGIONAUX

La Région Ile de France porte 337 aides référencées dont 139 sont ouvertes aux communes sur les thématiques : Citoyenneté, Santé sociale, culture, sport et loisirs, mobilité, sécurité, arts plastiques, numériques et urbains, environnement, aménagement du territoire, rénovation du patrimoine, etc...

Comme chaque année, la Ville candidate auprès de la Région pour l'ensemble des projets qu'elle porte.

En 2025, les concertations ont été initiées entre les services de la Ville et de la Région pour définir le futur Contrat d'Aménagement Régional 2026/2028.

Par ailleurs, la Ville sollicitera Île-de-France Nature pour tous ses projets de renaturation et de valorisation d'espaces naturels et l'AESN pour tous ses projets de désimperméabilisation et de gestion des eaux à la parcelle.

CONTEXTE DEPARTEMENTAL ET LOCAL

LE DEPARTEMENT

UNE NOUVELLE POLITIQUE CONTRACTUELLE D'AIDE AU BLOC COMMUNAL 2023 – 2026

Le Département des Yvelines a engagé une évolution de sa politique contractuelle pour répondre aux défis structurels des collectivités : accélération de la rénovation énergétique du patrimoine public, anticipation des obligations environnementales (zéro artificialisation nette, zéro émission nette), maintien de l'offre de soins pour lutter contre la désertification médicale, et accompagnement de projets structurants à rayonnement départemental ou métropolitain. Cette stratégie vise à renforcer l'attractivité et la résilience du territoire.

Le Département entendait également maintenir un effort financier auprès du bloc communal, qui soit maîtrisé et soutenable pour les finances départementales. Toutefois, une de ses recettes principales, les droits de mutation, est significativement impactée par le fort ralentissement du marché immobilier.

A la demande du Président du Département et malgré le contexte financier, les concertations entre les services de la Ville et du Département se poursuivent avec un accord de démarrage anticipé des travaux pour contractualiser ce nouveau partenariat courant 2025/2026 autour des projets suivants :

- ✓ Le réaménagement du centre d'entraînement du Camp des Loges,
- ✓ La création d'un ensemble sportif dans le projet Cœur des sources.

Évolution législative : la loi de finances pour 2025 a autorisé temporairement les départements à augmenter leur taux maximum de DMTO de 0,5 point, à condition de ne pas dépasser le plafond de 5% afin de compenser la baisse des recettes fiscales locales et à soutenir les budgets départementaux, notamment dans un contexte de ralentissement du marché immobilier.

Le CD78 a choisi de maintenir son taux à 4,5% pour rester attractif sur le plan immobilier et éviter de freiner les transactions dans un contexte de ralentissement du marché.

LA CASGBS

LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

La Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine s'engage dans l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) afin de préserver la qualité de l'air, lutter contre le changement climatique et en réduire les impacts.

La CASGBS a présenté son bilan de mi-parcours le 24 juin 2025. Bien qu'aucun indicateur chiffré n'ait été communiqué aux communes à ce stade, la dynamique d'action se poursuit activement, notamment à travers les expérimentations menées dans le cadre du PCAET. Ce dispositif, porté par la CASGBS, vise à identifier et déployer les solutions les plus pertinentes pour les spécificités de chaque territoire.

- ✓ Mise en place de l'autopartage et déploiement sur les communes,
- ✓ PAV biodéchets, forum de l'éco renov et visites de rénovation énergétique de bâtiments,
- ✓ Plan de réduction des déchets adopté, program Act'Yv pour accompagner les entreprises du territoire à se décarboner,
- ✓ Lancement du classement en forêt de protection pour le massif de Marly, étude de réseaux de chaleur urbain, refonte des réseaux de bus de la DSP32, ...

EXPERIMENTATION « AUTO-PARTAGE »

En 2023, la CASGBS a lancé un Appel à manifestation d'intérêt afin de déployer son service d'autopartage (ou location de véhicules en libre-service) sur le territoire, à titre expérimental. Le 23 mai 2024, les conseillers communautaires ont voté à l'unanimité ce dispositif pour un lancement prévu à partir de la rentrée 2024. Il a été déployé dans les 16 communes qui se sont portées volontaires pour participer :

- ✓ [Saint-Germain-en-Laye](#) avec 4 véhicules courant 2025 ;
- ✓ Bezons, Chatou, Houilles, Le Pecq, Le Vésinet, Maisons-Laffitte, Marly-le-Roi et Montesson avec 2 véhicules chacune ;
- ✓ Aigremont, Carrières-sur-Seine, Croissy-sur-Seine, Le Mesnil-le-Roi, L'Étang-la-Ville, Louveciennes et Mareil-Marly avec 1 véhicule chacune.

Chaque véhicule partagé remplace en moyenne 4,3 voitures particulières, c'est une alternative à l'acquisition d'un second véhicule au sein d'un foyer. L'implantation de ce service d'autopartage présente plusieurs bénéfices pour [notre Ville](#) :

- ✓ Réduction de la congestion urbaine,
- ✓ Impact environnemental positif (qualité de l'air),
- ✓ Optimisation de l'espace public tels que des espaces verts ou des zones piétonnes,
- ✓ Offre de mobilité flexible.

EXPERIMENTATION DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DE BIODECHETS CASGBS / VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Une première sur le territoire de la CASGBS : 5 communes volontaires de la CASGBS expérimentent le tri et la collecte des déchets alimentaires auprès de leurs habitants. La collecte des déchets alimentaires est expérimentée dans 5 « quartiers test » à Houilles, Le Pecq, Le Port-Marly, Saint Germain-en-Laye et Croissy-sur-Seine qui se sont portés volontaires. Cette expérience concerne 17 800 habitants soit environ 5 % de la population totale de la Communauté d'agglomération.

L'objectif est d'éprouver des solutions innovantes et écologiques pour la collecte des déchets alimentaires. Celles-ci permettront de préfigurer les solutions à mettre en œuvre ensuite à l'échelle du territoire.

Une fois collectés, les déchets alimentaires sont acheminés les premiers mois vers un centre de traitement spécialisé où ils sont traités via un procédé de méthanisation qui produit du gaz concourant à la production locale d'énergie renouvelable.

A [Saint-Germain-en-Laye](#), depuis le mois de décembre 2022, 11 bornes ont été mises à disposition des administrés sur le quartier du Bel Air.

LE DEPLOIEMENT DU PLAN VELO 2019 - 2026

Fort d'une qualité de vie reconnue, notre territoire dispose d'un environnement et d'un patrimoine exceptionnel, qui en font un emplacement privilégié aux portes de Paris. Afin de préserver ce bien précieux et pour répondre aux enjeux de demain, la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine a fait des mobilités durables une véritable priorité.

Le Plan Vélo se matérialise par la création de près de 80 km de réseaux cyclables répartis en 3 catégories :

- ✓ Le Réseau Express Vélo (33 km) qui formera l'armature du réseau cyclable pour les trajets du quotidien vers les pôles d'emplois majeurs d'Île-de-France,

- ✓ Un réseau complémentaire (29 km) qui permettra principalement l'accessibilité aux gares et stations, ainsi qu'aux principales polarités de l'agglomération (établissements scolaires, commerces, etc.),
- ✓ Un troisième réseau à vocation Touristique (28 km) permettant d'assurer la continuité des aménagements sur les berges de Seine pour favoriser l'accès à certains sites touristiques et aux forêts.

Il est également question dans le Plan vélo d'améliorer les franchissements de Seine et des infrastructures routières à vélo pour lesquelles seront lancées des études de faisabilité pour les ponts de Chatou, du Pecq, de la 2ème Division Blindée et de la RN113 à Saint-Germain-en-Laye.

Ces opérations de sécurisation des infrastructures cyclables permettent également de réduire les discontinuités cyclables et de favoriser l'orientation des usagers.

Des actions complémentaires pour faciliter et sécuriser leur stationnement sont faites au travers du déploiement de parkings et accroches vélos.

Enfin, l'encouragement à la pratique du vélo constitue le dernier pilier du plan au travers d'outils techniques (borne de réparation, borne de recharge électrique, atelier de réparation...) et de sensibilisation (événements dédiés, marquage des vélos, plan de mobilité des entreprises, sensibilisation scolaire...).

Au cours des cinq dernières années, la Ville de [Saint-Germain-en-Laye](#) a mené une politique volontariste en faveur du vélo, articulée autour de trois axes : infrastructures, services aux usagers et participation citoyenne. Cette dynamique s'inscrit dans le Plan d'Action Climat Énergie (PACE), qui fixe l'objectif de tripler la part modale du vélo. Zoom sur les actions menées :

- ✓ Installation de points d'autoréparation (3 en service, 1 en projet)
- ✓ Déploiement d'ateliers spécialisés (ex. *Le Triporteur*)
- ✓ Participation au Plan Vélo intercommunal (CASGBS), avec cofinancement d'Île-de-France Mobilités
- ✓ Animation du Comité Vélo et du Groupe Mobilité du Comité Local des Transitions, instances de concertation citoyenne et de co-construction des priorités.
- ✓ Mise en place d'une vélo-école au Bel Air (partenariat MDB), favorisant l'autonomie et l'accès à la mobilité durable, notamment pour les femmes.
- ✓ "Permis Vélo" mené par la PM dans les écoles (classes de CM2) permet de sensibiliser environ 650 élèves par an
- ✓ Passage en Ville 30 (2022), avec contresens cyclables sécurisés
- ✓ Création de zones de rencontre : cœur de ville, Place Victor Hugo, Place Christiane Frahier, bientôt étendues au futur quartier Clos Saint-Louis
- ✓ Les opérations Clos Saint-Louis, Cœur des Sources et iXcampus incluent : continuités cyclables, stationnements sécurisés, zones apaisées et piétonisation partielle
- ✓ Le nouveau parking vélo du RER offre désormais 475 places, dont 420 sécurisées. Accessible 24h/24 et 7j/7, il est équipé de vidéo protection, de pompes à vélo et de kits de réparation
- ✓ À la fin septembre, selon les données communiquées par Transdev, 650 usagers étaient inscrits. Le taux d'occupation de la zone sécurisée avoisinait les 50 %. En revanche, la partie gratuite affiche une saturation quotidienne estimée à 125 % : plus d'une dizaine de vélos sont attachés au bardage séparant les zones internes, et certains sont stationnés sans être fixés à un point d'ancrage.

- ✓ 1 606 emplacements 2 roues en voirie répartis sur la commune



Prévisions 2026 / 2028 :

- ✓ 2026 – Place Péricard : Installation de 10 emplacements sécurisés pour vélos, en partenariat avec Île-de-France Mobilités
- ✓ 2028 – Place Erignac : Création de 20 emplacements sécurisés supplémentaires, visant à renforcer l’offre de stationnement dans le secteur

PROTEGER ET VALORISER LES ECOSYSTEMES FORESTIERS FORETS DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE ET MARLY-LE-ROY

Les forêts domaniales de Saint-Germain et de Marly couvrent une superficie de plus de 5 700 hectares et reçoivent environ 6 millions de visiteurs annuels, essentiellement yvelinois mais aussi des habitants de toute l’Île-de-France, pratiquant des activités de plus en plus diversifiées telles que la promenade, la randonnée pédestre et équestre, le Trail, le VTT... Ces grands espaces de nature qui rendent de nombreux services (rafraîchissement de l’air, stockage de carbone, biodiversité...) sont relativement préservés du bruit et de la pollution, et représentent un cadre de vie naturel et paysager exceptionnel, aujourd’hui indispensable pour la santé physique et psychique des habitants. Assurer la préservation des espaces et écosystèmes forestiers pour continuer à bénéficier de leurs services environnementaux : voilà l’objectif de la nouvelle convention établie pour 4 ans entre l’ONF et la CASGBS pour la période juin 2024 à juin 2028.

C’est dans cette dynamique que les deux établissements se sont engagés pour un programme de travaux de 500 000 € sur 4 ans, dont 400 000 € financés par la CASGBS et 100 000 € par l’ONF.

Une réunion bilan sera organisée d’ici le mois de décembre 2025.

LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

La Ville perçoit depuis 2015 une attribution de compensation (AC) correspondant à la fiscalité économique reversée (ancienne part de la taxe professionnel) diminuée des charges transférées (transports, développement économique, gestion des déchets ménagers et assimilés, aire d'accueil des gens du voyage, office de tourisme, ZAE, et pour les communes incluses auparavant dans CABS, la prise en charge du FNGIR) soit pour 2025 -> 16,8 M€.

Dans le cadre du pacte, les attributions de compensation 2026 seront maintenues au niveau de 2025 jusqu'à l'élaboration du nouveau pacte du mandat à venir.

LA PART COMMUNALE DU FPIC ET LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

Comme chaque année, des choix seront à faire et/ou à confirmer par le Conseil communautaire concernant les sujets suivants : répartition du FPIC, politiques fiscales intercommunales et la mise en place d'une dotation de solidarité communautaire (DSC). Ces choix pouvant impacter le budget de la Ville, une estimation budgétaire prudente sera proposée pour le BP 2026 pour le FPIC.

LE PARTENARIAT AVEC CY UNIVERSITE - PLAN D'INVESTISSEMENT D'AVENIR

LE CONSORTIUM DE CY GENERATIONS, DES FORCES COMPLEMENTAIRES POUR LA TRANSITION

CY Générations est porté par un consortium de 10 partenaires experts en recherche, interdisciplinarité, développement territorial et excellence académique. Ils ont pour dénominateur commun un fort engagement autour des thématiques de transition. CY Cergy Paris Université en est l'établissement porteur.



Fin 2021, CY Cergy Paris Université a été retenue pour faire partie des 6 universités franciliennes lauréates de l'appel à projets « ExcellencES », financé par l'Agence Nationale de la Recherche et lancé dans le cadre du **PIA 4** (Plan d'investissement d'avenir #France2030) .

Cet appel à projets a pour ambition de mettre en avant l'excellence sous toutes ses formes et d'accompagner les établissements porteurs d'un projet de transformation ambitieux à l'échelle de leur site dans la mise en œuvre de leur stratégie propre. CY Générations est un projet sur 6 ans comprenant 11 actions concrètes. Son objectif est de proposer des solutions pour mettre les nouvelles générations en capacité de relever les défis de la transition écologique et sociale.

L'appel à projets à destination des collectivités territoriales s'inscrit dans l'axe 3 « Lieux d'innovation » et l'action 6.2 du PIA 4 CY Générations tel que décrit dans son document descriptif. Il a pour objectif de soutenir des projets à impact de transition écologique et sociale impulsés par les collectivités territoriales, signataires de l'Accord de consortium, sur lesquelles se situent des campus de CY Cergy Paris Université. Les collectivités territoriales sont : la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, le Département du Val d'Oise et la Ville de Saint Germain en Laye.

PROJET DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE : “ÉQUILIBRE 1 BILAN”

Dans le cadre du programme PIA4, la Ville de Saint-Germain-en-Laye a lancé le projet « ÉQUILIBRE », centré sur les éco-émotions des jeunes face aux enjeux environnementaux. En 2025, plus de 2 500 jeunes saint-germanoises ont participé à des ateliers, répondu à des questionnaires distribués dans les 22 établissements scolaires et contribué à un film documentaire. L'analyse révèle que si une majorité ressent de l'inquiétude ou de la détresse face à la crise écologique, près de 49 % expriment des émotions positives, traduisant une forte envie d'engagement.

À partir d'un diagnostic territorial, la Ville a identifié plusieurs vulnérabilités liées au changement climatique : îlots de chaleur, inondations, stress hydrique, raréfaction des ressources. Pour répondre à ces enjeux, elle propose une phase 2 du projet intitulé « Des éco-émotions à l'action pour la santé environnementale de la Ville », en lien avec le programme de CY Génération. Ce projet vise à transformer les ressentis des jeunes en actions concrètes pour adapter les espaces urbains, tout en améliorant leur santé mentale et environnementale.

AMBITION EQUILIBRE 2 : DU “JE M’INQUIETE” AU “NOUS AGISSONS”

Pour sa seconde édition, le projet ÉQUILIBRE 2 approfondit la dynamique initiée autour des éco-émotions des jeunes, en l'inscrivant dans une démarche de recherche-action croisant sciences humaines, environnementales et design urbain. L'objectif est de faire émerger des pratiques écologiques inspirées de savoirs ancestraux, issus des cultures présentes à Saint-Germain-en-Laye, ville à la fois multiculturelle, intergénérationnelle et riche en établissements éducatifs.

Ces pratiques traditionnelles, respectueuses du vivant, serviront de leviers pour adapter l'espace urbain dense et minéral aux contraintes climatiques : îlots de chaleur, pollution, stress, raréfaction des ressources. Le projet vise à :

- Valoriser les éco-émotions comme moteur d'engagement et levier des transformations
- Transmettre des savoirs écologiques issus des patrimoines culturels
- Fédérer les acteurs scientifiques, éducatifs et citoyens autour d'expérimentations concrètes
- Agir sur la santé environnementale et mentale par des actions co-construites avec les jeunes

Des ateliers de sensibilisation seront organisés à la Maison des Projets, lieu-ressource du quartier Bel-Air, pour relier les pratiques d'hier aux enjeux de demain. Des ateliers thématiques permettront de concevoir des solutions urbaines pour des problématiques concrètes (chaleur, pollution de l'air, stress, alimentation, déchets, réparabilité) sur des sites vulnérables, en tenant compte des besoins et des budgets locaux. Les jeunes seront également invités à produire des BioClips, vidéos de 3 minutes valorisant des pratiques écologiques favorables à la santé du vivant.

Porté par la Ville et plusieurs laboratoires de CY (Learning Planet Center, AGORA, HÉRITAGES, BONHEURS, DICO-PMS, LAMBE), ÉQUILIBRE 2 propose une approche innovante et participative pour transformer les émotions en actions, en mobilisant les héritages culturels comme ressources de résilience. En prenant soin de nos écosystèmes, nous prenons aussi soin de nos corps et de nos liens sociaux.

Dans le cadre de ce programme d'environ 100 000 €, le financement octroyé à la Ville de Saint-Germain-en-Laye est de 80 000 € pour chacune des phases.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE : UNE IDENTITE SOLIDE

UNE AMBITION MUNICIPALE FORTE POUR UNE VILLE OUVERTE, EQUILIBREE ET PRETE POUR LES DEFIS DE DEMAIN

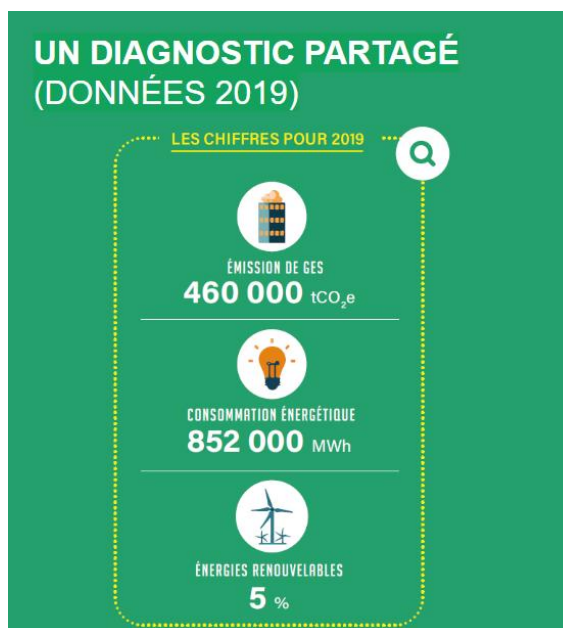
Une ambition municipale forte portée tout au long du mandat avec des projets et des réalisations en phase avec les projets de territoire de la commune nouvelle, dans la poursuite des grands investissements entrepris autour des axes majeurs suivants :

- L'éducation au cœur de l'action municipale,
- Le développement durable afin de préserver l'identité verte de la Ville,
- La culture et le patrimoine dans le respect de l'identité historique de la Ville,
- Une Ville sportive, commerçante, internationale et touristique,
- Une Ville solidaire et inclusive, à la pointe, participative,
- Une Ville sûre,
- Une mobilité repensée,
- Une démarche volontaire et renforcée vers une transition écologique.

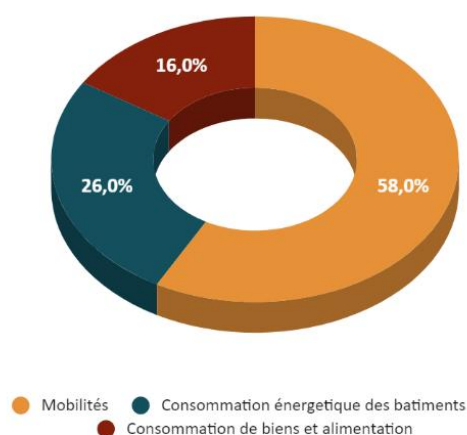
VERS UNE VILLE « ZERO CARBONE » A HORIZON 2050

La Ville a lancé en 2022 l'élaboration d'une stratégie bas carbone et d'un plan climat énergie s'appuyant sur la convention des Maires : Saint-Germain-en-Laye Zéro Carbone. Ce plan volontaire est la déclinaison opérationnelle du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) adopté le 28 juin 2023 par la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS).

Révisable tous les 2 à 5 ans, cette stratégie met en évidence, au travers d'un diagnostic, quelles sont les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de notre territoire. Elle propose ensuite une feuille de route qui priorise des actions à mettre en place à l'échelle de la commune pour atteindre la neutralité carbone du territoire d'ici 2050. Plus qu'un programme d'actions techniques, le projet Zéro carbone intègre une dimension de concertation et de co-construction forte au travers de la création d'un réseau de citoyens "Ambassadeurs Zéro carbone".

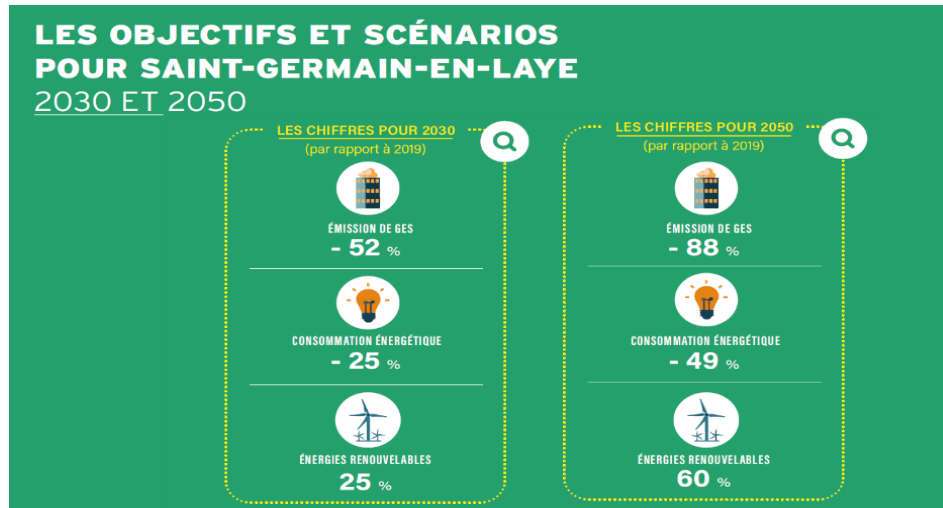


Bilan des émissions par secteurs



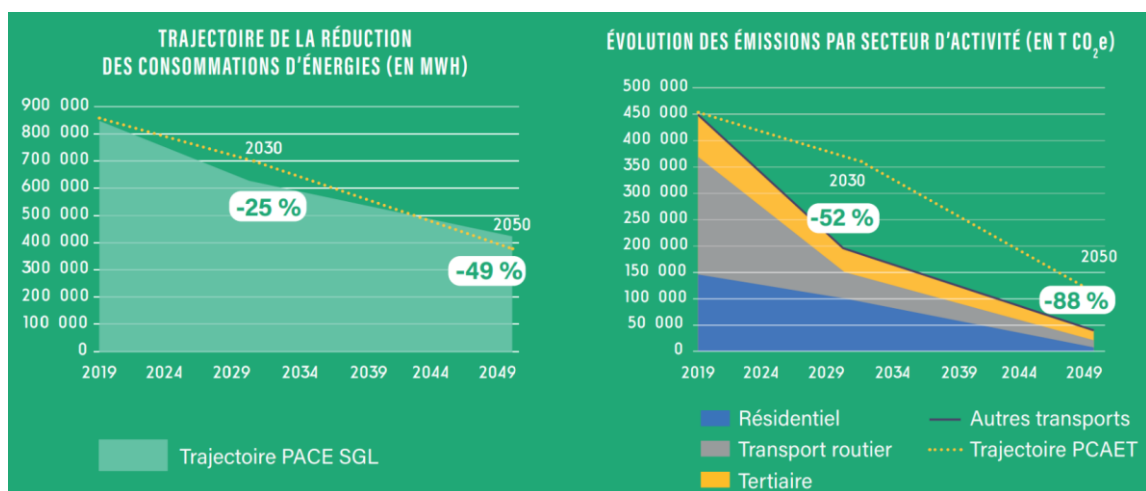
LES OBJECTIFS ET SCENARIOS D'UN PLAN D'ACTION CLIMAT ENERGIE (PACE) POUR CONSTRUIRE LA VILLE D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

Afin d'atteindre cette fameuse neutralité carbone, Efficacity et Suez Consulting ont travaillé les objectifs chiffrés à atteindre pour le territoire de Saint-Germain-en-Laye suite à la publication du plan d'action climat-air-énergie territorial de la Communauté d'Agglomération de Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS). Les experts ont ainsi travaillé les scénarios de diminution de nos impacts afin de donner la mesure des efforts à fournir pour atteindre les objectifs de neutralité carbone.



Pour lutter contre le changement climatique et ses effets, les territoires peuvent agir sur les volets suivants :

- ✓ L'atténuation : en réduisant les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines ou en favorisant leur séquestration (puits de carbone),
- ✓ L'adaptation : en développant des méthodes qui permettent aux populations de faire face aux dérèglements climatiques à venir et de favoriser la résilience des systèmes suite à de grosses perturbations en anticipant les risques,
- ✓ Les co-bénéfices issus de ces actions contribuent à améliorer la qualité de vie et en particulier, préserver la santé de tous (via la réduction de l'exposition des populations à la pollution atmosphérique par exemple), à renforcer la résilience des communautés de tous les vivants (humains et non humains), lutter contre les inégalités et protéger l'environnement.



FEUILLE DE ROUTE DE LA VILLE / UN BUDGET VERT

50 ACTIONS POUR ATTEINDRE LA NEUTRALITE CARBONE EN 2050



LE CONSEIL LOCAL DES TRANSITIONS – PARTICIPATION CITOYENNE

La Ville a créé en 2020 le service « Participation Citoyenne » et des conseils locaux thématiques, afin de co-construire avec les habitants les grands schémas politiques et relever ensemble les défis de demain. C'est ainsi que le Conseil Local du Développement Durable a été créé, instance participative composée de citoyens, d'associations et d'experts, qui propose et analyse les projets portés par la Ville dans leur dimension environnementale, sociale et économique - au regard des mutations de la société et des enjeux futurs.

Depuis bientôt trois ans, la Ville a considérablement développé la participation citoyenne sur certains sujets stratégiques, notamment ceux des transitions. A l'occasion des journées européennes du patrimoine en 2022, la Ville a lancé un appel aux volontaires parmi la population pour devenir ambassadrices et ambassadeurs zéro carbone, 60 personnes ont été ainsi sélectionnées. Leur mission était d'accompagner la Ville avec le Conseil Local de Développement Durable, sur le projet zéro carbone. Ils ont ainsi été à l'origine d'ateliers de travail, de séquences de formation et de sensibilisation des citoyens. Ils ont proposé des idées permettant de parvenir à un territoire décarboné.



Cette collaboration a notamment permis, grâce à la consultation des experts rassemblés au sein du Conseil local du Développement Durable et des Ambassadeurs zéro carbone, d'aboutir à la rédaction du Plan d'Action pour le Climat et l'Énergie (PACE). En décembre 2023, les élus référents du projet "Saint-Germain en Laye Zéro carbone" ont fusionné ces deux instances pour créer une entité unique en avril 2024 : le Conseil Local des Transitions.

Le Conseil Local des Transitions accompagne la Ville dans les objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, de préservation de la biodiversité et de la santé de tous. Il accompagnera notamment la mise en œuvre du PACE, son suivi et son évaluation.

Force de proposition, le Conseil est chargé d'émettre de nouvelles idées et de nourrir la réflexion de l'équipe municipale autour des enjeux de transition (écologique, sociétale, sociale, environnementale, énergétique...).

Il s'agira notamment de s'appuyer sur les avis et les recommandations de l'instance pour les actions du PACE relatives à la mobilité, l'énergie et les bâtiments, l'aménagement et la nature en ville, la consommation et l'alimentation, l'éducation, la sensibilisation et la santé environnementale.

Le Conseil pourra également être saisi pour avis par l'équipe municipale à propos d'un sujet ou d'un projet précis. Les travaux du Conseil Local des Transitions s'inscrivent ainsi dans une dynamique de concertation citoyenne qui s'appuie sur la richesse des savoirs des habitants de la Ville.

Enfin les membres du conseil partageront avec les Saint-Germainois, au sein de leurs réseaux respectifs, les actions réalisées en commun.

Le Conseil Local des Transitions est composé de 3 élus et 26 citoyens. Si la présence d'élus facilite la coordination avec les projets et les services municipaux, cette instance repose avant tout sur l'implication de Saint-Germainois extérieurs au conseil municipal.

Il se réunit chaque mois autour de thématiques de travail, et deux fois par an en plénière pour faire le point sur les projets. En 2024, le Conseil a tenu 6 réunions mensuelles, 12 groupes de travail, 2 plénières, 1 visite de site et 1 formation. En 2025, il prévoit 7 réunions mensuelles, 5 groupes de travail et 2 plénières.



Visite de la chaufferie biomasse et de l'unité de forage à l'albien

En 2024, les membres du CLT se sont également mobilisés pour accueillir les habitants sur le stand de la "Bulle des Transitions" lors des journées Européennes du patrimoine 2024, ainsi qu'en 2025 sur le stand "Urbanisme et Transitions". Par ailleurs, lors de chaque comité de quartier, un représentant local du CLT est présent dans chaque quartier, permettant un dialogue plus facile et plus direct avec les habitants.

Les actions principales co-construites avec le CLT pour répondre aux enjeux du PACE depuis 2024 sont les suivantes :

- ✓ Mobilité : rédaction des fiches ateliers pour la mise en œuvre du schéma directeur vélo, définition d'une action de sensibilisation et de sécurité routière sur la zone de rencontre, mise en place du Défi Moov IdF sur 3 écoles, recommandation pour l'autopartage, avis technique sur le plan de déplacement et de mobilité en Ile de France,
- ✓ Santé : définition d'un programme de sensibilisation à la réduction des perturbateurs endocriniens,
- ✓ Energie et Bâtiments : recommandation suite à l'étude de potentiel photovoltaïque en autoconsommation collective de la Ville,
- ✓ Modélisation de la rénovation énergétique des logements du territoire et exemple de fiche de synthèse pour la rénovation énergétique d'un bâtiment ancien : plan d'action et coûts associés,
- ✓ Consommation et alimentation : définition d'une grille d'évaluation associée à la création d'un label « consommation responsable »,
- ✓ Aménagement et nature en ville : renforcer le maillage vert du territoire avec le projet "Plantons" au budget participatif de la Ville, avis sur le PLU et PSMV de la Ville pour favoriser l'intégration des enjeux d'adaptation face aux changements globaux et d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre.

- ✓ Formation et communication : réalisation d'un programme de formation dédié « mandat du climat » auprès des élus (formation fresque du climat et atelier 2 tonnes), publication de la synthèse du PACE, participation et relais du programme Equilibre

LE PLAN DE VEGETALISATION, RENATURATION ET ADAPTATION DES ESPACES PUBLICS

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE : TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE

Dans le prolongement de ses engagements en faveur de la transition écologique, la candidature de la Ville de Saint-Germain-en-Laye au label « Territoire Engagé pour la Nature », porté par l'Office français de la biodiversité (OFB) en partenariat avec la Région Île-de-France, est une action clé du PACE. Elle structure notamment la stratégie de préservation de la biodiversité de notre territoire.

Ce label vise à distinguer les collectivités qui déploient une stratégie ambitieuse et cohérente pour la protection du vivant, en intégrant pleinement les enjeux de biodiversité dans leurs politiques publiques, leurs projets d'aménagement et leur gouvernance territoriale.

La démarche engagée par la Ville permet de formaliser une feuille de route opérationnelle, articulée autour d'au moins trois actions structurantes à mettre en œuvre sur une période de trois ans. Elle s'appuie sur les initiatives déjà menées localement et vise à définir de nouvelles priorités, en lien étroit avec les acteurs du territoire.

L'obtention du label mobilise des ressources internes pour le pilotage et le suivi des actions, tout en ouvrant l'accès à des financements dédiés et à des accompagnements techniques. Elle offre également à la collectivité l'opportunité d'intégrer un réseau national de territoires engagés, propice aux échanges de bonnes pratiques et aux coopérations interterritoriales.

Au-delà de la reconnaissance institutionnelle, cette labellisation constitue un levier stratégique pour répondre aux défis du changement climatique, de l'érosion de la biodiversité et de la résilience écologique. Elle contribuera à améliorer durablement le cadre de vie des habitants, à renforcer l'attractivité du territoire et à affirmer la collectivité comme un acteur exemplaire de la transition environnementale.

Ainsi, la Ville a été reconnue territoire engagé pour la nature en 2021-2024, en reconnaissance de son engagement pour l'écologie : systèmes de gestion des eaux, actions de sensibilisation à la nature en ville, protection des espaces naturels et de la biodiversité...

Son atlas de la biodiversité a permis de mettre en évidence la richesse floristique et faunistique de la commune mais également sa fragilité face à l'urbanisation, la pollution ou les changements globaux.



Cette labellisation a été reconduite pour la période 2025-2028. Cette action, inscrite dans le PACE, prévoit notamment le plan d'action suivant, déjà bien engagé :

- ✓ Réaliser le diagnostic et le plan de végétalisation, renaturation et d'adaptation des espaces publics face aux changements climatiques de la Ville de Saint-Germain-en-Laye (en cours),
- ✓ Classement en forêt de protection du Massif de Marly (en cours),
- ✓ Mise en place du programme « Équilibre », projet collaboratif qui a pour ambition de mettre en valeur le regard des jeunes sur les impacts de la transition écologique et sociale, en éveillant leurs "éco-émotions". Les participants sont invités à explorer les thèmes de l'écologie et de la biodiversité (en cours).

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE : UN PATRIMOINE VERT

La Ville de Saint-Germain-en-Laye affirme son engagement en faveur de la transition écologique à travers une politique ambitieuse de valorisation de son patrimoine naturel. Ce socle vert constitue un levier essentiel pour améliorer le cadre de vie, renforcer la résilience urbaine et répondre aux enjeux climatiques.

Parmi les éléments structurants :

- ✓ Un écrin forestier d'exception : adossée à l'un des plus vastes massifs forestiers d'Île-de-France, la commune bénéficie d'un environnement naturel remarquable, aujourd'hui renforcé par le projet de classement en forêt de protection du massif de Marly, porté par la CASGBS.
- ✓ Un maillage arboré dense et entretenu : plus de 7 000 arbres sont présents sur l'espace public, contribuant à la qualité de l'air, à la biodiversité urbaine et à l'esthétique paysagère de la Ville.
- ✓ Une stratégie de désimperméabilisation volontariste dans ses équipements et sur l'espace public : près de 50 000 m² de surfaces ont été désimperméabilisées, permettant une meilleure infiltration des eaux pluviales, la réduction des îlots de chaleur et la restauration de sols vivants.

Ces actions traduisent la volonté municipale de faire du patrimoine vert un pilier de l'aménagement durable du territoire.

ZOOM ECOQUARTIERS

LA DEMARCHE DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE



Le label national « ÉcoQuartier » a été créé en 2012 suite au Grenelle de l'Environnement par les services de l'État et les ministères concernés pour reconnaître et valoriser les démarches locales d'aménagement fondées sur les principes du développement durable (démarche/processus, cadre de vie et usages, développement territorial, environnement et climat). Il constitue une labellisation progressive en quatre étapes (1 : en projet / 2 : en chantier / 3 : livré / 4 : vécu/confirmé). Chercher le label reste une démarche volontaire, fondée sur la concertation et le suivi pluriannuel des engagements.

Saint-Germain-en-Laye s'est engagée volontairement dans la charte et le processus national ÉcoQuartier pour structurer des opérations d'aménagement conciliant nature, mobilité, mixité et qualité urbaine. La commune a inscrit plusieurs opérations (notamment la Lisière Pereire et le Bel-Air) dans la démarche : signature de chartes de projet, conduite de phases d'études et de concertation avec les habitants, programmation de livraisons par lots (logements, espaces publics, équipements) et évaluations pour obtenir successivement les étapes du label. La Ville a aussi mobilisé des dispositifs nationaux et des appels à projets (Fonds vert, renouvellement urbain) pour accompagner la transformation sociale et écologique de ces quartiers.

LES ECOQUARTIERS DE LA VILLE : LA LISIERE PEREIRE



La Lisière Pereire est un écoquartier d'environ 13 ha porté par la Ville sur une frange ferroviaire et en bordure de forêt : il vise la création d'un tissu mixte (logements, commerces, équipements) et la reconnexion au paysage boisé. Les premiers lots et les espaces publics ont été livrés à partir de 2016, avec une livraison progressive des dernières tranches prévue jusqu'en 2024 ; le projet a été expertisé pour l'obtention du label « étape 3 » (quartier livré) en 2021. Les points forts mis en avant sont la qualité des espaces publics, la proximité de la forêt et la diversité de l'offre résidentielle (accédant, locatif social, habitats étudiants).

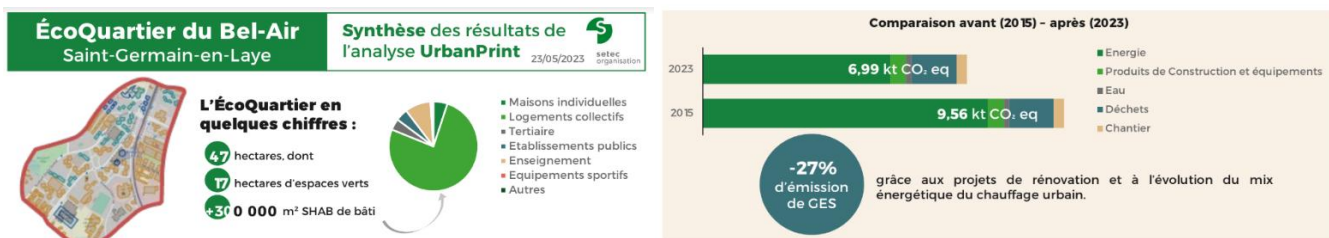
Le label « étape 4 » peut être sollicité 3 ans après l'étape 3, après la mise en place d'indicateurs de suivi et d'évolutions du quartier. Les améliorations continues sont ainsi évaluées comme l'arrivée du Tram 13, la création du square Bastiat, la mise en place de capteur bioacoustique pour suivre la biodiversité du quartier.

LES ECOQUARTIERS DE LA VILLE : LE QUARTIER DU BEL AIR



« Écoquartier vécu »

Le quartier du Bel-Air, ancien secteur prioritaire et dernière ZUP de France, a suivi une démarche de rénovation urbaine et sociale accompagnée par la municipalité, visant à améliorer le cadre de vie, créer des espaces de proximité (jardins partagés, équipements) et renforcer la participation des habitants au travers du programme "AXIOM". Après une phase de chantier et une période de suivi, le Bel-Air a été reconnu en « étape 4 -écoquartier vécu » ce qui atteste de la tenue dans la durée des engagements (usages, appropriation par les habitants, qualité environnementale).



Avec la création de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, le quartier du Bel-Air devient le centre géographique de cette nouvelle commune. En effet, le Bel-Air sert aujourd'hui de jonction entre les deux communes historiques. Cette position géographique en fait un lieu stratégique pour le développement de la commune nouvelle. Les atouts du dossier du Bel-Air mis en avant par les services de l'Etat et ses partenaires techniques sont la transformation sociale du quartier et la mobilisation d'habitants devenus acteurs du projet. La démarche AXIOM devient aujourd'hui une référence auprès des collectivités qui souhaitent s'engager dans la phase « étape 4 ».

LES ECOQUARTIERS DE LA VILLE : LE CLOS SAINT LOUIS

Située à moins de 20 minutes de la Défense par le RER A et au cœur de la dynamique du Grand Paris, la Ville de Saint-Germain-en-Laye porte depuis de nombreuses années une politique en faveur du développement durable et d'une mixité sociale et fonctionnelle. Elle cherche à offrir un cadre de vie privilégié, proposant logements, activités, équipements et services, accessibles par tous et pour tous.

La réorganisation des activités hospitalières du Centre Hospitalier de Saint-Germain-en-Laye et Poissy (Chips) constitue une opportunité foncière majeure en cœur urbain de la ville.

Consciente du potentiel exceptionnel de ce secteur urbain, la Ville de Saint-Germain-en-Laye a ainsi fait le choix de développer un projet urbain d'envergure sur ce site qui prendra la forme d'un [nouvel écoquartier en continuité du centre-ville](#). Les principes de ce projet ont été inscrits dans le PLU à travers une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).

LE PLAN DE SOBRIETE ET L'ÉVOLUTION DU PRIX DES FLUIDES

Soucieuse d'adapter sa consommation pour répondre aux objectifs du Plan d'Action pour le Climat et l'Énergie (PACE), la commune nouvelle dispose d'un large éventail de solutions.

Suivant le credo « éviter, réduire, compenser », tout est mis en place pour adapter la Ville aux enjeux climatiques.

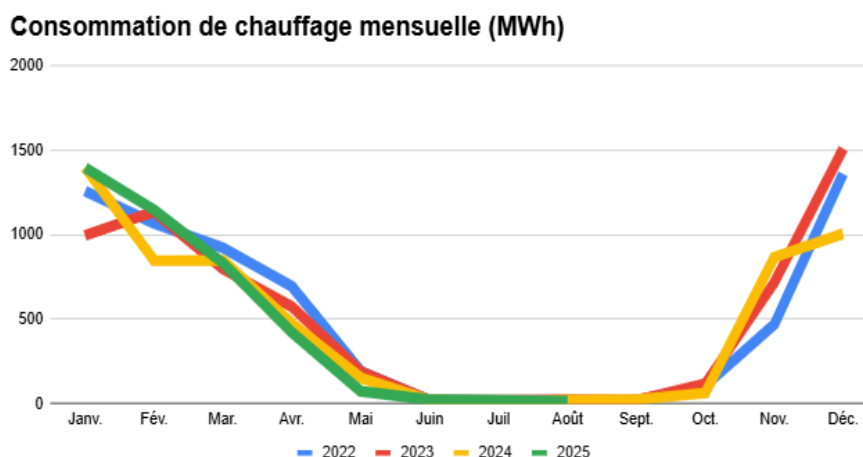
40 % de réduction des consommations énergétiques d'ici à 2030, 50 % d'ici à 2040 et 60 % à l'horizon 2050 : ce sont les objectifs, ambitieux, du décret tertiaire et par extension, ceux de la Ville de Saint-Germain-en-Laye. Ce décret national, publié en 2019, oblige en effet les communes à adapter leurs bâtiments à usage tertiaire (de plus de 1 000 m²), dans un contexte de transition énergétique.

La Ville est engagée depuis 2022 dans un plan d'action de sobriété énergétique (PASE) pour répondre aux enjeux de l'évolution du coût de l'énergie depuis la crise énergétique et pour répondre aux ambitions nationales portées par le décret tertiaire.

Après les premiers résultats concrets obtenus en 2023, l'année 2024 a été marquée par une continuation de la démarche de sobriété énergétique engagée. Cette démarche s'appuie principalement sur des investissements ciblés ayant un fort impact sur les consommations. L'infographie ci-dessous reprend les informations des consommations totales payées par la Ville, tous usages confondus, en valeur brute (non corrigée du climat).

Enfin, un travail complémentaire lié à la sensibilisation des usagers des bâtiments communaux pour mettre en place les bonnes pratiques de sobriété a été produit en 2025. Le premier site test sera le Centre administratif afin d'évaluer les impacts sur les consommations dès 2026, avant d'être déployé sur d'autres sites.

BILAN INTERNE : CHAUFFAGE



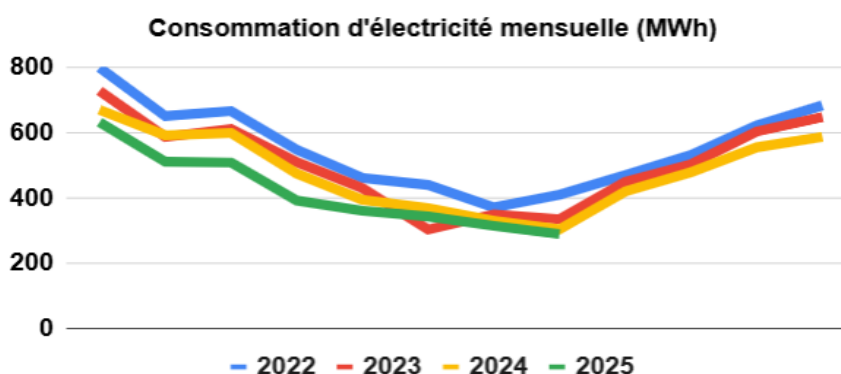
La principale mesure du plan d'action de sobriété énergétique (PASE) est le respect de la température contractuelle de 18.5°C. Pour atteindre cet objectif, 130 robinets thermostatiques ont été déployés sur trois écoles en 2024 (Giraud Teulon, Ecuyers et le groupe scolaire Bouvard). Ils sont bloqués sur la température de consigne, et permettent de couper le chauffage automatiquement lorsque les apports gratuits, le soleil par exemple, font monter la température de la pièce. 200 sondes de mesure accessibles à distance sont aussi en cours de déploiement. Elles permettront de connaître la température intérieure, pour adapter le chauffage au plus près de la réalité, et de détecter les dérives de façon plus précise.

Le décret BACS (Building Automation Control System) impose à la Ville de généraliser le déploiement du pilotage à distance des installations de chauffage les plus importantes avant 2027. 24 automates ont déjà été déployés et facilitent l'adaptation des calendriers de chauffage au plus près des périodes d'occupation des bâtiments, avec une attention particulière portée à l'extinction du chauffage pendant les jours fériés. Deux automates ont été installés en 2025 : la crèche Barratin et le groupe scolaire Bonnenfant.

Le parc des 31 chaudières à gaz de la Ville est lui aussi modernisé petit à petit et atteint maintenant un âge moyen de 12 ans, sur une durée de vie moyenne de l'équipement de 25 ans. En 2023, une rénovation globale du système de chauffage de l'école Carnot, à Fourqueux, a été réalisée, permettant de générer une économie de 40 % sur la consommation de gaz de l'établissement de façon durable, soit 50 MWh chaque année.

Dans les prochaines années, tous les sites qui peuvent être raccordés au chauffage urbain seront convertis dès 2027 et au fur et à mesure du déploiement du projet de géothermie au Dogger, afin de décarboner nos consommations de chauffage.

BILAN INTERNE : ELECTRICITE

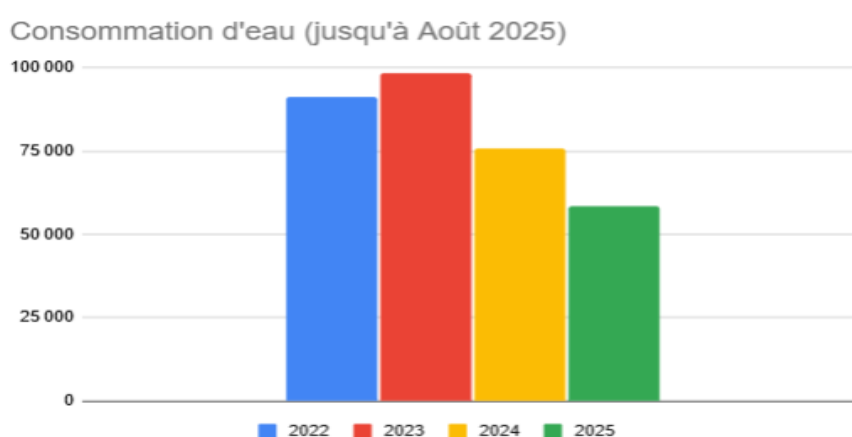


Une attention particulière est portée sur les sites à chauffage électrique, qui sont les plus coûteux. Une bonne régulation des émetteurs permet des économies tangibles. Ainsi, la rénovation totale du chauffage de la crèche du Prieuré a eu lieu en 2024, ce qui a permis d'améliorer le confort dans la crèche, et une baisse de la consommation de 28 %, soit 16 MWh. En 2025, le centre de loisirs de la Forestine a bénéficié de cette modernisation globale, avec la mise en place de boîtiers Voltalis. Ce sont des dispositifs pour piloter le chauffage à distance, et qui servent en même temps à l'écrtage des pointes de la demande électrique hivernale sur le réseau français. En 2026, c'est le chauffage du club Schnapper qui bénéficiera de cette modernisation globale.

La Ville a aussi investi en 2024 dans dix pompes électriques de chauffage plus performantes pour contribuer à réduire la consommation électrique. A l'échelle des bâtiments, ce sont 200 MWh d'électricité économisés par rapport à l'année 2023, soit une baisse comparable à 2022, de 6 %.

Le plan pluriannuel de modernisation de l'éclairage public en LED commencé en 2021 a été poursuivi en 2024 et a permis d'économiser à lui seul 300 MWh (soit 16 % du total ou 150 000 euros) par rapport à l'année 2023. 59 % du parc était déjà équipé de candélabres LED à la fin de l'année 2024. Pour accentuer la sobriété de ces candélabres, un abaissement de puissance homogène est effectué, de 50 % dans l'hypercentre et les axes principaux, et jusqu'à 70 % sur les axes secondaires de 23h30 à 5h30.

BILAN INTERNE : EAU



Le prix de l'eau a augmenté de 25 % en 2024. Néanmoins, le suivi hebdomadaire des fuites d'eau et la collaboration engagée entre tous les services de la Ville pour les résoudre plus rapidement a permis de générer une économie de près de 23 000 m³ de la consommation d'eau totale. Cela représente une baisse de 23 % par rapport à 2023.

DES ÉTUDES ÉNERGÉTIQUES EN COURS

Un schéma directeur énergie a été finalisé en 2024 avec le bureau d'étude GREENBIRDIE. Il a permis de sélectionner 6 sites prioritaires, principalement des écoles, pour bénéficier de rénovations globales. En 2025, des études énergétiques poussées sont en cours sur ces sites, avec le bureau d'étude ALTEREA. Elles sont subventionnées à hauteur de 60 % par le fonds Chêne, et permettront de déterminer le programme de travaux prévisionnel de ces sites, ainsi que les coûts travaux associés.

Par ailleurs, l'année 2024 a été marquée par le recrutement d'un gestionnaire de base de données, qui a exploité un outil de suivi des consommations d'énergie produit par la Direction des Finances et du Contrôle de Gestion. La généralisation des compteurs communicants, finalisée pour GrDF en janvier 2025, permet de fiabiliser davantage le suivi des consommations et d'envisager prochainement un reporting mensuel adapté de ces outils.

Enfin, une étude de faisabilité globale est en cours à l'échelle de la commune pour mettre en place des panneaux solaires photovoltaïques, sous la forme d'une opération d'autoconsommation collective patrimoniale. Elle viendrait en complément de l'opération prévue à moyen terme dans la Plaine de Garenne, et permettrait de réduire le coût des factures d'électricité à court terme.

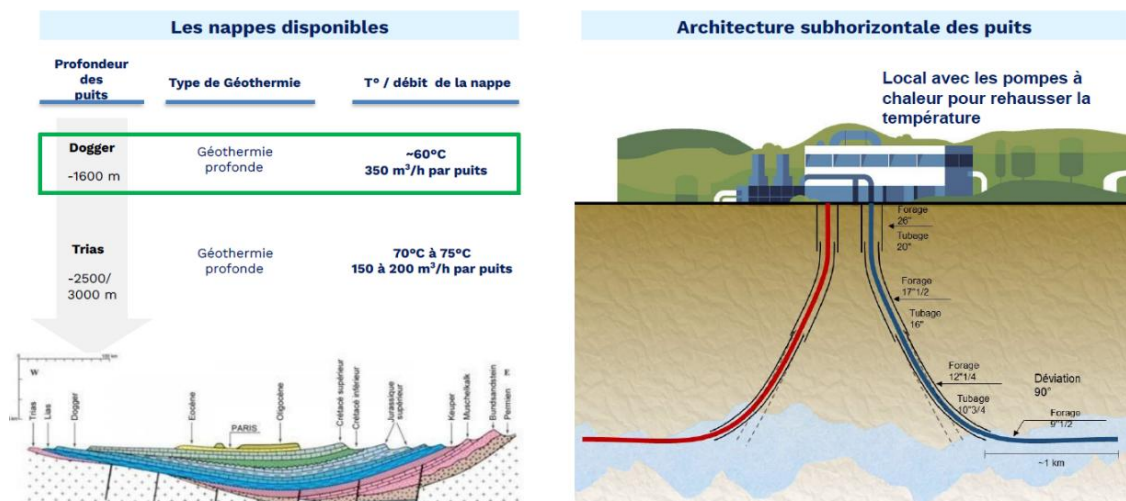
ZOOM PROJETS DE GEOTHERMIE PROFONDE / EXTENSION DU RESEAU DE CHALEUR

Saint-Germain-en-Laye dispose d'un réseau de chaleur urbain classé, alimenté à 62 % par des énergies renouvelables, un levier majeur pour accompagner la transition énergétique locale. Depuis sa création dans les années 1970, ce réseau est passé du fioul au gaz, puis à la biomasse (42 % depuis 2014) et à la géothermie profonde (20 % depuis 2021) avec 38% encore au gaz.

La crise énergétique de 2022–2025 a intensifié les demandes de raccordement, entraînant une densification du réseau. Pour maintenir le taux d'énergies renouvelables au-dessus du seuil de 60 %, indispensable pour conserver la TVA réduite à 5 %, une nouvelle source ENR est nécessaire. Sans cela, tout nouveau raccordement risquerait de faire basculer le taux sous ce seuil, entraînant une TVA à 20 %.

Face à la hausse des demandes de raccordement depuis la crise énergétique de 2022–2025, la Ville a engagé une étude de faisabilité pour étendre ce réseau et créer une nouvelle source d'énergie renouvelable.

Le schéma directeur, mis à jour et adopté en février 2024, prévoit la construction d'une centrale géothermique exploitant la nappe du Dogger, située à 1600 m de profondeur et contenant une eau à 58 °C. Cette technologie, en plein essor en Île-de-France et dans les Yvelines, permettra le déploiement du réseau avec une mise en service de la centrale géothermique dès 2027.



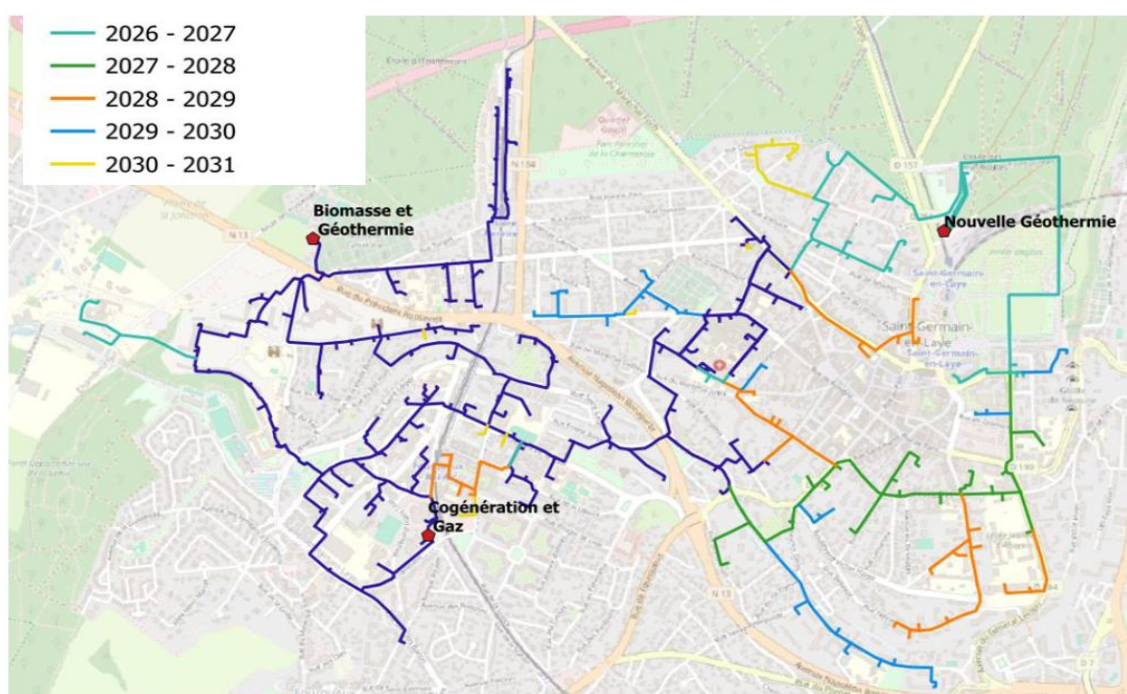
En juin 2025, la Ville a validé le lancement d'un projet de géothermie profonde avec son partenaire Dalkia, couplé à l'extension du réseau de chaleur urbain. Le site retenu est celui de la piscine intercommunale "Le Dôme Saint-Germain", situé au nord-est de la commune, idéal pour desservir l'Est du territoire et renforcer le maillage du réseau existant.

Le projet sera porté par la SAS ENR « Geolaye » pour le forage et la création de la centrale, tandis que l'extension du réseau s'inscrira dans un avenant n°7 à la délégation de service public. Les travaux débuteront au second semestre 2026, avec une mise en service prévue fin 2027.

Ce nouveau réseau de 120 GW permettra de raccorder 12 000 équivalents logements, avec un taux de couverture en énergie renouvelable atteignant 91 %. Il contribuera à la suppression de plus de 80 chaudières fioul/gaz, représentant 12 % des objectifs de réduction des émissions du PACE pour 2030, soit 41 % du volet énergie/bâtiment. L'économie attendue est de 21 000 tonnes de CO₂ par rapport à 2019.

Enfin, cette solution offrira aux habitants une énergie locale, propre et compétitive, avec une baisse estimée de 20 à 30 % sur leur facture énergétique.

Schéma directeur de réseau de chaleur urbain et son extension :



LE SCHEMA D'ACHATS RESPONSABLES

Dans le cadre de son Plan d'Action pour le Climat et l'Énergie (PACE) adopté le 26 juin 2024, la Ville de Saint-Germain-en-Laye s'engage vers la neutralité carbone avec une stratégie ambitieuse : le Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)

Bien que non soumise à l'obligation réglementaire, la Ville choisit d'inscrire sa commande publique dans une dynamique durable, en agissant sur les piliers économique, social et écologique du développement durable. Ce projet, piloté par la Direction des Achats et de la Performance, a été conçu en interne pour garantir sa pertinence et son appropriation par les acteurs concernés.



Lancé en 2023, le processus a abouti à un schéma équilibré, articulé autour de 4 axes concrets et 35 actions, traduisant les ambitions responsables de la Ville.

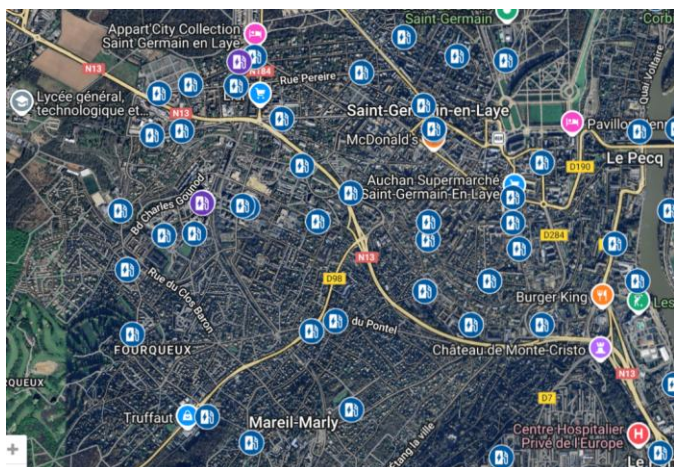
La formulation retenue des axes et objectifs transcrit cette volonté de concilier une vision globale et systémique et un impératif de pragmatisme pour que les engagements ne restent pas vains. Le projet de Schéma des Achats Responsables répond ainsi de manière lisible aux enjeux de durabilité de la Ville en développant :

- Axe 1 : achats verts, au service de la transition écologique,
- Axe 2 : achats engagés, en faveur de l'économie locale et de l'innovation,
- Axe 3 : achats solidaires vecteurs d'insertion et d'inclusion sociale,
- Axe 4 : achats responsables et performants au travers de la professionnalisation de la fonction achat.

LE DEVELOPPEMENT DES BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (BRVE)

Déployer un réseau public de bornes de recharge est devenu incontournable pour assurer la recharge de véhicules électriques. Les collectivités encouragent ainsi le développement de déplacements non polluants et respectueux de l'environnement. Saint-Germain-en-Laye a été la première commune en termes d'attribution de bornes pour la période 2023-2026.

Ce réseau du territoire des Yvelines compte à ce jour 294 bornes dont la 250ème a été inaugurée le 20 septembre 2024 sur la place Frahier. En 2024, 28 bornes étaient actives sur la Ville, et en 2025 ce sont 17 bornes supplémentaires qui ont été mises en place, portant le nombre total de bornes fonctionnelles à 45. Pour 2026, 4 BRVE supplémentaires sont en projet.



LA CREATION D'UN CENTRE MEDICO SPORTIF QUI OUVRIRA EN 2027

Les travaux pour la création du futur Centre médico sportif destiné aux sportifs de haut niveau ont débuté en 2025 dans un bâtiment non utilisé, depuis le départ du PSG, au stade Georges Lefèvre. Ce centre privilégie une approche destinée à permettre un accompagnement de qualité des patients. Implanté au Camp des Loges, il bénéficiera des installations du stade et de la proximité des clubs amateurs et professionnels. Le porteur de projet est particulièrement ouvert à l'établissement d'un partenariat renforcé avec la Ville pour l'accompagnement de jeunes sportifs et les Clubs.

Aussi dans le cadre de la convention d'occupation temporaire soumise au vote du Conseil Municipal du 24 septembre 2025, le Centre médico-sportif s'est engagé :

- ✓ à accorder un accès prioritaire à des consultations diagnostiques en urgence, sous réserve des disponibilités, aux sportifs de niveau élite issus de certains clubs et associations de la Ville de Saint-Germain-en-Laye, selon des modalités définies dans une convention spécifique à conclure entre les parties.
- ✓ à étudier les conditions de mise à disposition de ses locaux au bénéfice de sportifs de haut niveau, sous l'encadrement et la responsabilité de professionnels qualifiés. Cette mise à disposition fera également l'objet d'une convention précisant le cadre d'intervention et visant à favoriser les synergies entre les activités du Centre et celles des clubs ou associations de la Ville de Saint-Germain-en-Laye.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PROJETEES

En préambule, il convient de préciser que contrairement à une majorité de communes, la Ville vote son budget sans la reprise anticipée des résultats 2025.

En 2026, la Ville présentera des **recettes réelles de fonctionnement** en hausse d'environ **+2,4 %** soit + 1,9 M€

Les tarifs des services seront ajustés dans une fourchette moyenne de +2 %.

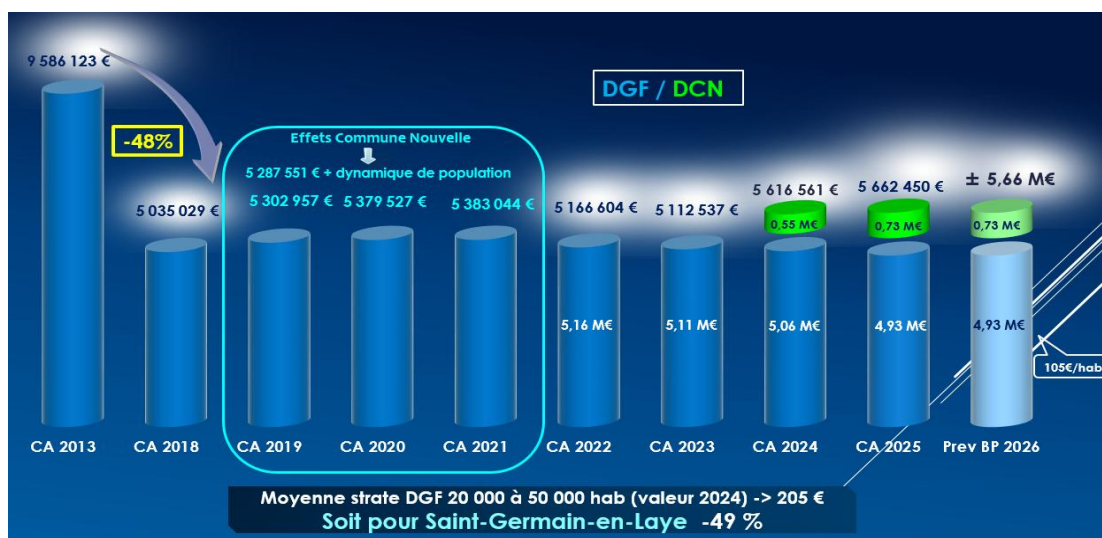
LA DGF & LA DCN

Entre 2013 et 2018, la Commune a subi une baisse très significative de sa Dotation Globale de Fonctionnement, estimée à -48 %. Cette diminution s'inscrit dans un contexte national de réduction des concours financiers de l'État aux collectivités locales.

Suite à la création de la Commune nouvelle, celle-ci a bénéficié, conformément aux dispositions en vigueur à l'époque, d'un maintien du montant cumulé des DGF des deux communes historiques pendant trois années (2019 à 2021), assorti d'une bonification de 5 %, soit un complément de 253 000 €.

À compter de 2024, la loi de finances a instauré une nouvelle Dotation Commune Nouvelle (DCN), destinée à stabiliser et sécuriser les ressources des communes issues de regroupements. Cette dotation, bien que financée hors enveloppe de la DGF, est intégrée dans le calcul global des concours financiers perçus par la Commune.

Pour 2026, cette dotation totale sera inscrite au niveau de la notification 2025 en l'absence de la connaissance détaillée des éléments de répartition et le montant total et global de la DGF devrait être maintenu.



LE MAINTIEN DES TAUX DES TAXES LOCALES

LES TAXES FONCIERES

La DGFIP publiant désormais avant l'automne une note détaillée sur les décisions fiscales prises par les communes et leurs groupements, il apparaît intéressant et complémentaire, en fin de mandat, de revenir davantage sur les stratégies menées au cours des cinq dernières années, d'autant plus significatives que la structure des impôts du bloc local a été profondément bouleversée au cours de cette période.

Avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le foncier bâti est désormais le levier essentiel d'adaptation des ressources communales. En 2025, 12 949 communes ont un taux supérieur à celui de 2020.

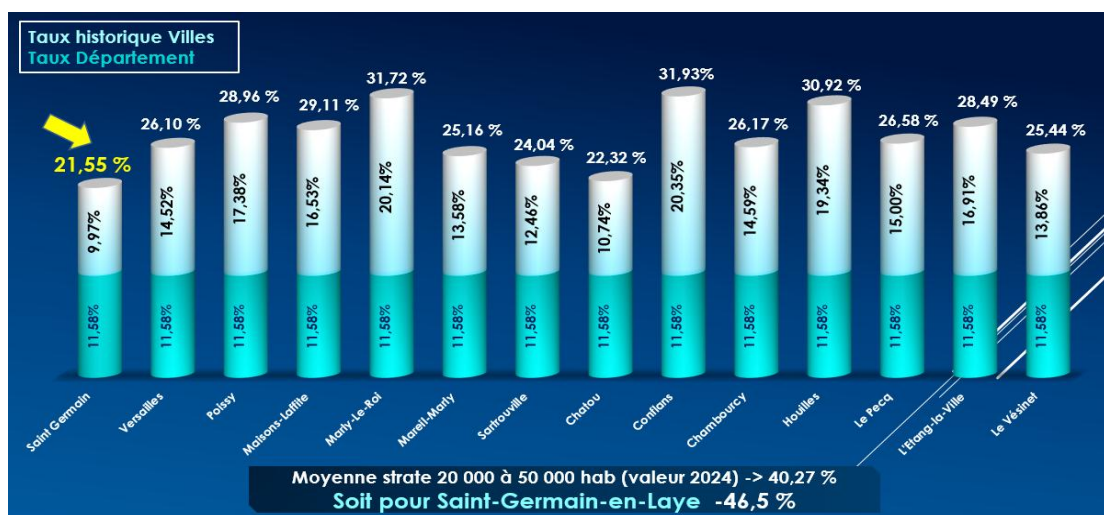
A Saint-Germain-en-Laye le taux bas de **Taxe Foncière sur les propriétés bâties** (TFPB) sera à nouveau maintenu en 2026 pour la **15^{ème} année**.

Taux de TFPB

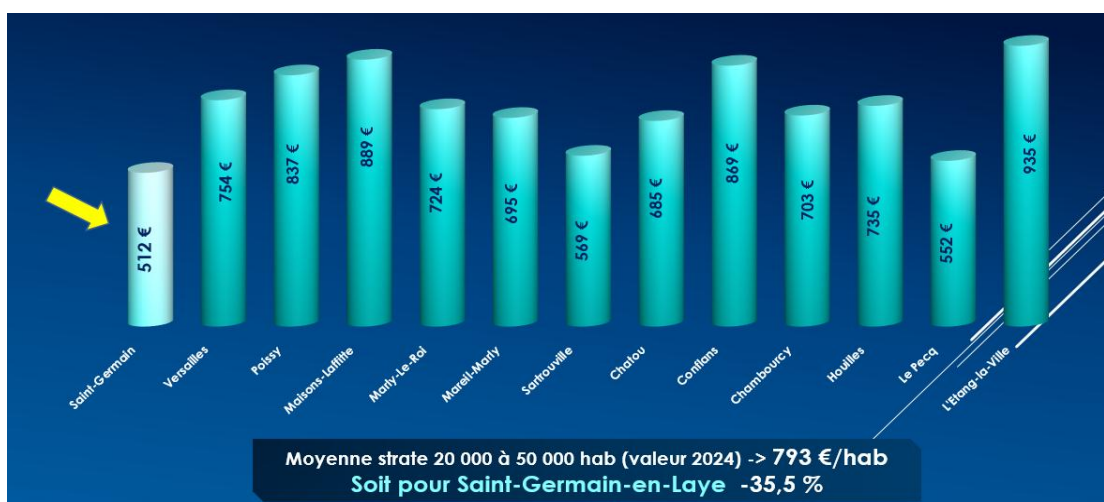
- National (valeur 2024) : 39,74 %
- Départemental (valeur 2024) : 31,48%
- Strate 20 000 à 50 000 habitants (valeur 2024) : 40,27 %
- Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye : 21,55 % (9,97 % + 11,58 %)

Pour 2026, nous retiendrons une hypothèse prudente de 0,5 % de croissance naturelle des bases fiscales et d'environ +1 % de revalorisation nationale par l'État (variation entre l'IPCH de novembre n-1 et novembre n)

Comparaison avec nos voisins en matière de taux de taxe foncière 2024 (TF)



Comparaison avec nos voisins du montant de TF 2024 /par habitant



A Saint-Germain-en-Laye, le taux de **Taxe Foncière sur les propriétés non bâties** (TFPNB) sera, lui aussi, à nouveau maintenu en 2026 pour la **15^{ème} année**.

Taux de TFPNB

- National (valeur 2024) : 51,08 %
- Départemental (valeur 2024) : 60,47 %
- Strate 20 000 à 50 000 habitants (valeur 2024) : 54,84 %
- Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye : 41,03 %

LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES

Bloqués jusqu'en 2022 en vertu de la loi, les taux correspondants sont de nouveau votés par les communes et les EPCI depuis 2023.

A Saint-Germain-en-Laye, les taux de la **taxe d'habitation sur les résidences secondaires** seront à nouveau maintenus en 2026 pour la **15^{ème} année**.

Taux de THRS

- National (valeur 2024) : 23,88 %
- Départemental (valeur 2024) : 19,59 %
- Strate 20 000 à 50 000 habitants (valeur 2024) : 22,98 %
- Commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye : 12,43 %

DES DROITS DE MUTATION (DMTO) : VERS UNE CONSOLIDATION EN 2026

A l'échelle nationale, le bilan immobilier 2025 laisse entrevoir une timide reprise avec une hausse de +8,2 % des ventes attendues versus 2024. Toutefois le volume reste inférieur aux niveaux d'avant-crise du fait de freins persistants : incertitudes politiques et budgétaires, pouvoir d'achat encore fragile et offre insuffisante dans les zones tendues.

A Saint-Germain-en-Laye on observe en 2025 une légère baisse des prix, mais une attractivité toujours forte. Le délai moyen de vente de 60 jours témoigne d'un marché actif. Le profil des acheteurs reste stable : familles, jeunes actifs, expatriés et investisseurs, séduits par la qualité de vie, les espaces verts et la proximité avec Paris. La ville demeure une valeur sûre dans les Yvelines, grâce à son équilibre entre nature, patrimoine et accessibilité, avec des quartiers centraux très prisés, notamment autour du centre-ville et des axes bien desservis. En 2025, cette attractivité soutenue devrait permettre aux DMTO d'atteindre un niveau satisfaisant.

En 2026, une consolidation du marché est envisagée mais sans flambée. Le marché restera sensible aux évolutions économiques et politiques et des conditions bancaires.

Face à la volatilité de ce secteur, il semble prudent d'opter pour une hypothèse budgétaire moyenne située entre la valeur du BP2025 et la prévision de fin d'année.

L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Le montant d'attribution de compensation (AC) provisoire perçu en 2025 sera reconduit pour 2026. En fonction du futur pacte financier et fiscal, un ajustement sera fait courant 2026 le cas échéant.

LA DOTATION DE SOLIDARITE INTERCOMMUNALE

Si une DSC est votée par la CASGBS en 2026, elle fera l'objet d'une inscription en décision modificative.

LA TAXE D'ELECTRICITE TICFE

Depuis 2025, le montant réparti correspond au produit perçu en N-1 multiplié par le rapport entre les quantités d'électricités consommées en N-2 et en N-3 et l'évolution de l'IPC hors tabac entre N-1 et N-2 (pour 2025, ce sera l'évolution de l'IPC entre 2024 et 2025 qui sera appliquée).

Les quantités d'électricité consommées de N-2 et de N-3 étant transmises annuellement par le commissariat général au développement durable à la DGFIP après le vote du budget de la Ville, une inscription prudente nous invitera à reconduire le montant perçu en 2025.

DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT MAÎTRISÉES

UNE TRAJECTOIRE RIGOUREUSE, EQUILIBREE ET RESPONSABLE DES DEPENSES

Depuis de nombreuses années, la maîtrise de la dépense publique est une ligne de conduite que la Ville s'impose en laissant peu de marge de manœuvre ou en obligeant à réduire l'action publique.

En 2026, la Ville présentera des **dépenses réelles de fonctionnement** en hausse contenue d'environ **+2,6 %** soit +1,9 M€ dont masse salariale (+ 1 M€) soit 55 % de la hausse totale des dépenses.

Ainsi, le budget prévisionnel 2026 s'inscrit dans une trajectoire financière maîtrisée, avec une progression des recettes (+1,9 M€) équivalent celle des dépenses (+1,9 M€). Cette dynamique permet d'éviter tout effet de ciseaux, garantissant ainsi la soutenabilité de nos choix budgétaires et la préservation des équilibres financiers.

UNE CONTRIBUTION AUX FONDS DE PEREQUATION

La Ville contribue à trois fonds de péréquations et compensations : le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources), le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunal et Communal) et le Prélèvement au titre des amendes de police.

Le **FNGIR** est désormais figé à sa valeur 2014 soit 7,4 M€ (6,6 M€ pour Saint-Germain-en-Laye – 0,8 M€ pour Fourqueux). Pour mémoire la Ville conteste ce montant depuis 2011.

Dans l'attente du choix de répartition qui sera voté par la CASGBS, les hypothèses retenues conduisent à inscrire au BP 2026 un montant du **FPIC** d'environ 1,5 M€. Il sera ajusté à l'occasion du BS en fonction de la notification officielle. Pour mémoire le FPIC notifié en 2025 s'est élevé à 1,407 M€.

Depuis 2019, la Ville s'était vu imposer une nouvelle péréquation francilienne : le prélèvement au titre des « **amendes de police** » suite à la dépenalisation du stationnement de surface afin de maintenir les recettes versées sur ce Fonds du produit des amendes de police, à Île-de-France Mobilités et à la Région Île-de-France. En 2025 la Ville a été contributrice à hauteur de 215 k€. Pour 2026, une inscription ajustée sera proposée.

Au 1er janvier 2025, la Ville a franchi le seuil réglementaire de 25 % de logements sociaux, atteignant un taux de 26,21 %. Cette progression témoigne de l'engagement constant de la municipalité en faveur de la mixité sociale et du respect des obligations fixées par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU). En conséquence, la Ville n'est plus assujettie au versement de la pénalité **SRU**, ce qui reflète la pertinence des choix stratégiques opérés en matière d'aménagement et de politique de l'habitat.

*En 2026 au titre de la solidarité nationale, la contribution à ces trois fonds représentera 193 € par habitant soit **12,3 %** des dépenses réelles de fonctionnement*

UNE CONTRIBUTION NOUVELLE : LE DILICO

Afin de faire contribuer les collectivités locales au redressement des finances publiques, l'article 185 de la LF 2025 a mis en place un prélèvement sur leurs ressources fiscales « le **DiLiCo** (Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales) » à hauteur de 1 Mrd€. Une « épargne forcée » dont il est « prévu » que 90% de ce prélèvement leur soit ensuite reversé en trois ans réparti comme suit : Communes 250 M€ - EPCI 250 M€ - Départements 220 M€ - Région 280 M€.

En 2025 la Ville s'est vu prélever 746 k€, au stade du BP 2026 en l'absence d'un projet de loi de finances stabilisé, l'hypothèse retenue nous conduit à inscrire au BP 2026 un montant de même niveau ± 780 k€ qui devrait être compensé partiellement par un remboursement partiel (LF2024). Un ajustement en décision modificative interviendra le cas échéant.

UNE EVOLUTION AJUSTEE DE LA MASSE SALARIALE

Le budget des ressources humaines de la Ville accompagnera en 2026 la mise en œuvre des politiques publiques et des projets municipaux, en poursuivant l'adaptation des effectifs et des compétences aux besoins du territoire.

UNE REORGANISATION AJUSTEE EN 2025

Au fil de l'année 2025, l'organisation administrative a été adaptée pour mieux répondre aux enjeux actuels.

Début 2025, la Police Municipale a été rattachée directement au Directeur général des services. Cette évolution s'appuie sur le rôle spécifique du Maire, en tant qu'officier de police judiciaire en lien constant avec la Police municipale.

La Direction des Ressources Humaines est désormais rattachée à la Direction Générale Adjointe « Services à la population », afin de renforcer la cohérence des politiques en faveur des agents et des usagers.

La Direction du Numérique est placée sous l'autorité directe du Directeur Général des Services. Ce choix reflète l'importance stratégique accordée à la cybersécurité et à la sécurisation des systèmes d'information, dans un contexte où les collectivités font face à une multiplication des risques et des attaques.

Ces ajustements visent à consolider l'organisation municipale et à préparer les services aux défis à venir, tout en garantissant la continuité et la qualité du service public.

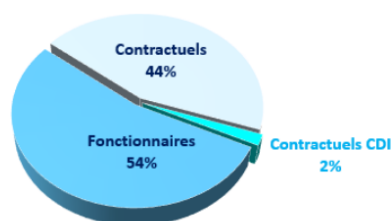
LES ÉLÉMENTS DE STRUCTURE DE L'EFFECTIF – CARTE D'IDENTITE

L'effectif budgétaire est passé à 878 postes soit 825,89 ETP.

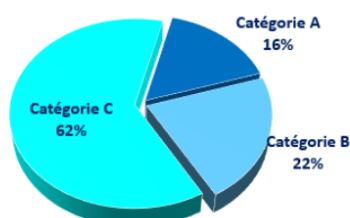
En 2025, 6 postes permanents d'enseignants artistiques et des heures complémentaires d'enseignement au Conservatoire ont été créés pour accompagner l'action publique municipale correspondant à 2,6 ETP.

Les effectifs de la Ville se répartissent de la manière suivante

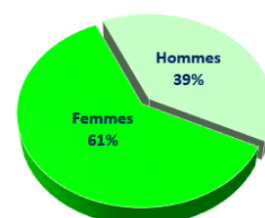
Répartition des statuts



Répartition par catégories hiérarchiques



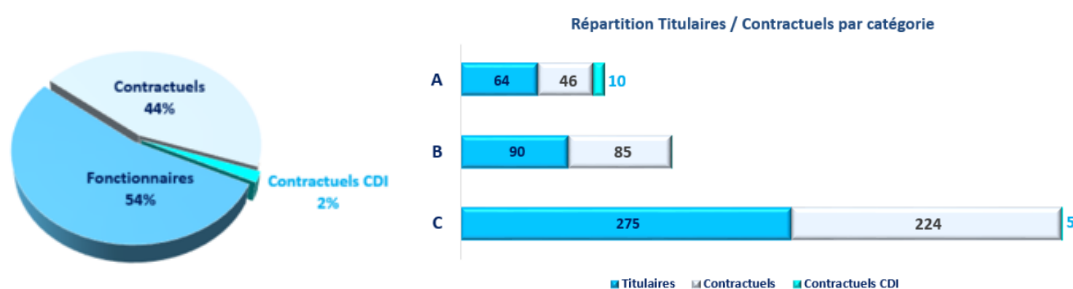
Répartition Femmes / Hommes



ETAT PRÉVISIONNEL DU PERSONNEL AU 01/01/2026 Saint-Germain-en-Laye

EMPLOIS	EMPLOIS BUDGETAIRES
	TOTAL POSTES
FILIERE ADMINISTRATIVE	214
FILIERE TECHNIQUE	264
FILIERE SOCIALE	76
FILIERE MEDICO-SOCIALE	70
FILIERE SPORTIVE	5
FILIERE CULTURELLE	67
FILIERE ANIMATION	138
FILIERE POLICE	37
EMPLOIS NON CITES	7
TOTAL GENERAL	878

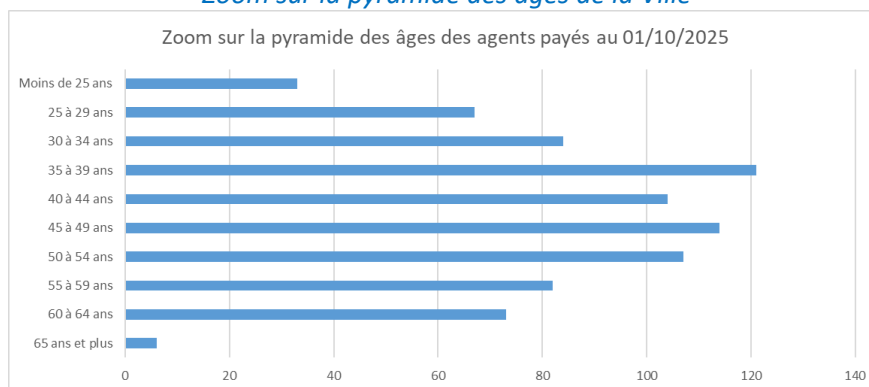
Répartition Titulaires / Contractuels par catégorie



La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) constitue un enjeu majeur pour la Ville, compte tenu du vieillissement de ses effectifs.

- ✓ En 2024, 18 départs en retraite ont été enregistrés.
- ✓ Au 1er octobre 2025, 30 départs en retraite sont déjà comptabilisés, traduisant une accélération des cessations d'activité.
- ✓ Au 1er octobre 2025, la collectivité compte 161 agents âgés de 55 ans et plus, représentant aussi des futurs départs.

Zoom sur la pyramide des âges de la Ville



Une étude est menée en 2025 sur l'évolution de nos effectifs à l'aune des départs et des besoins de la Ville.

EGALITE PROFESSIONNELLE

Au 1er octobre 2025, nous comptabilisons 485 femmes (61%) et 308 hommes (39%) rémunérés.

La loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique a instauré 3 mesures :

- ✓ Les nominations équilibrées pour les emplois de direction des communes

L'article L.132-5 du code général de la fonction publique indique que les communes de plus de 40 000 habitants doivent nommer au moins 40 % de personnes de chaque sexe dans leurs emplois fonctionnels de direction ainsi que ceux d'expert de haut niveau et de directeur de projet.

En 2024, la nouveauté est l'obligation de publication annuelle sur le site de la Ville du nombre de femmes et d'hommes nommés dans les emplois supérieurs.

Une nomination a été déclarée pour 2024 sur ce type d'emploi : une femme sur un emploi de Directeur Général Adjoint des Services. Pour 2025, une nouvelle nomination sera déclarée sur un emploi de Directeur Général Adjoint des Services.

- ✓ La publication de la somme des dix rémunérations les plus élevées (Prévision 2026)

SIREN	Dénomination de l'employeur	Année (Prévisions)	Somme des 10 plus hautes rémunérations brutes en euros	Nombre de femmes bénéficiaires	Nombre d'hommes bénéficiaires	Durée cumulée en nombre de mois	Commentaires
200086924	Commune de Saint-Germain-en-Laye	2025	862 349 €	3	7	120	

- ✓ Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes

Les décrets du 13 juillet 2024 imposent aux collectivités territoriales de plus de 40 000 habitants (et + 50 agents), deux obligations :

- Obligation de publication de l'index de l'égalité professionnelle visant à supprimer les écarts de rémunération (résultats obtenus pour chaque indicateur, le résultat de l'index ainsi que les actions mises en œuvre),
- Obligation de résultat - atteindre une cible fixée à 75 points.

L'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est prévu par le décret n°2024-802 du 13 juillet 2024. Les résultats doivent être publiés chaque année sur le site internet de la collectivité au plus tard le 30 septembre et présentés à l'assemblée délibérante. Les instances de dialogue social (CST) doivent être informées. Cet index est calculé sur une base de 100 points et comprend 4 critères. Il mesure les écarts de traitement entre les femmes et les hommes. Les obligations en cas de score insuffisant :

<85 points : publication d'objectifs de progression

<75 points : mise en œuvre de mesures de correction et de rattrapage

A Saint-Germain-en-Laye, pour la deuxième année consécutive, la Ville de Saint-Germain-en-Laye a obtenu un score au-dessus de la note cible prévue par le décret. Ainsi pour l'année 2024, son index d'égalité professionnelle s'élève à 83 points sur 100.



Il convient de noter que l'indicateur 3 « écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes » n'est pas calculable cette année car la Ville n'a pas promu au minimum 10 hommes en 2024.

Sur les 3 indicateurs calculables en 2024, la Ville obtient la note maximale pour deux d'entre eux :

- ✓ l'écart global de rémunération chez les contractuels,
- ✓ la répartition entre les femmes et les hommes ayant perçu les 10 plus hautes rémunérations.

Seul l'indicateur 1 relatif à l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes fonctionnaires présente une marge de progression, avec un taux d'écart établi à 9,4%.

Cette différence s'explique principalement par une plus forte représentation des femmes dans des filières traditionnellement moins rémunérées (culture, médico-social), une tendance accentuée en 2024, alors que la proportion d'hommes y a diminué.

D'autres éléments venant grever la rémunération des femmes titulaires justifient également ce résultat comme l'augmentation significative du volume d'heures supplémentaires réalisées par les hommes titulaires en 2024 ou encore la surreprésentation des femmes bénéficiaires du dispositif du temps partiel là aussi encore plus marquée.

Toutefois, le résultat global (83/100 points) reflète l'efficacité des pratiques déployées par la Ville dans la gestion des processus ayant une incidence sur la politique de rémunération conformément au schéma pluriannuel des actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes 2021-2024 et aux lignes directrices de gestion 2024-2029 qui réaffirment les engagements de la collectivité.

Le score de la Ville étant conforme aux exigences réglementaires, la Ville n'a pas mis en place d'actions correctives spécifiques. Elle poursuit ses efforts en faveur de l'égalité salariale avec une attention particulière portée aux actions qui impactent la rémunération des fonctionnaires comme des contractuels (campagne d'avancement, commission de revalorisation).

D'un point de vue budgétaire, la Ville tient ses engagements en intégrant systématiquement la question de l'égalité professionnelle dans ses actions, sans recourir à des moyens budgétaires spécifiques. En effet, les processus RH qui impactent la politique de rémunération s'opèrent dans le cadre d'enveloppes budgétaires existantes.

Concernant les actions de sensibilisation ou de formation en matière d'égalité professionnelle, la Ville s'appuie sur des moyens récurrents (budget de formation cotisation CNFPT et budget dédié aux formations payantes sans fléchage particulier sur la thématique).

A noter enfin qu'en 2024, la Ville a recruté deux agents sur des postes de chargées de missions à la Direction des Ressources Humaines et la Direction de la Ville Inclusive et Solidaire. Bien que leurs missions ne soient pas exclusivement centrées sur l'égalité femmes-hommes, celles-ci en font partie intégrante. Cela représente l'équivalent de 0,5 ETP consacré à cette thématique depuis 2024.

LA DURÉE EFFECTIVE DU TEMPS DE TRAVAIL

La durée légale du temps de travail des agents de la Commune nouvelle est fixée à 1 607 heures annuelles, déclinée selon plusieurs cycles adaptés aux spécificités des métiers et aux contraintes de service. Deux délibérations adoptées par le Conseil municipal le 17 décembre 2020 ont fixé le cadre réglementaire applicable au temps de travail dans la Ville.

Depuis le 1er janvier 2023, un dispositif de cycles de travail modulables est proposé aux agents, allant de 35 heures à 38h30 hebdomadaires, permettant de concilier au mieux les nécessités de service avec l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

En 2026, plusieurs chantiers structurants demeurent à conduire en concertation avec les représentants du personnel et les directions :

- ✓ Finalisation du cycle de travail de l'équipe administrative du théâtre (étude engagée mais non encore aboutie),
- ✓ Mise en place des cycles de travail de la Police Municipale, en lien avec les spécificités opérationnelles de ce service.

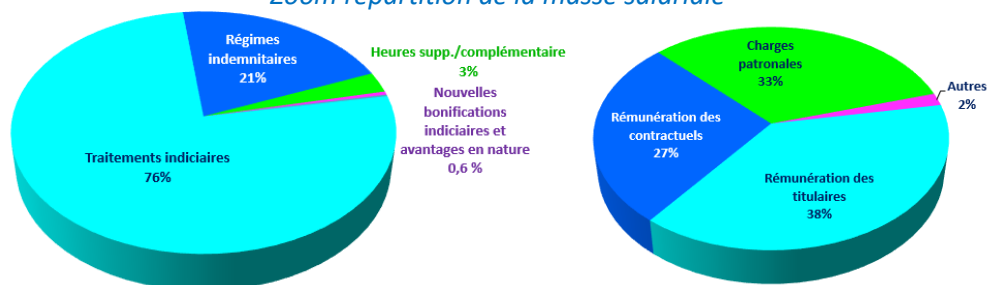
Ces travaux doivent permettre de renforcer la sécurisation juridique, l'équité entre agents et la soutenabilité organisationnelle des cycles de travail.

LES ÉLÉMENTS FINANCIERS

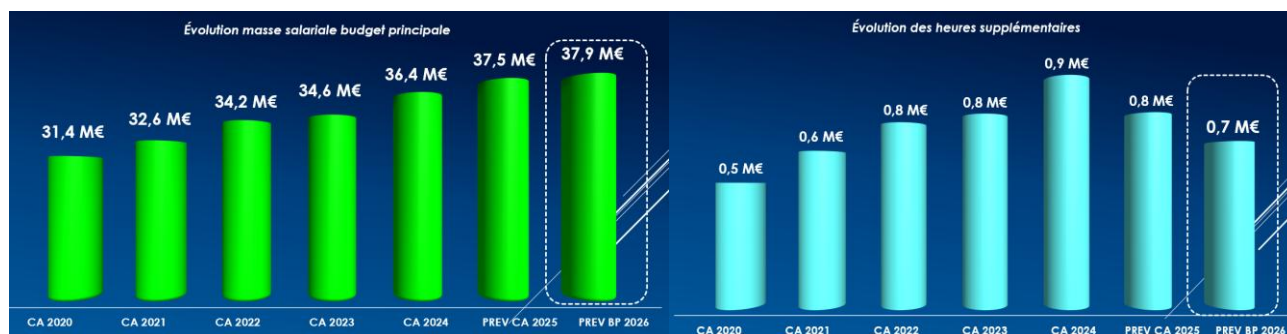
L'hypothèse retenue pour la masse salariale en 2026 sera en augmentation d'environ +2,6 % soit un peu moins de 1 M€, il intègre :

- ✓ Les mesures générales et catégorielles et notamment la création d'un nouveau régime indemnitaire pour la filière de la police municipale,
- ✓ Le schéma d'emploi et la mesure incitative du Bonus CAF pour tout le personnel de la petite enfance,
- ✓ Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) dont entre autres les avancements d'échelon, les mesures individuelles ou collectives visant à favoriser l'attractivité de la Ville et à revaloriser des catégories d'agents,
- ✓ La prise en compte de la baisse de la vacance de postes
- ✓ La baisse des vacations et une limitation du recours aux apprentis et stagiaires gratifiés,
- ✓ Les mesures de politique RH de la Ville intégrant la restauration, le développement de l'action sociale (prévoyance, mutuelle, CNAS) et l'accompagnement des agents dans leurs problématiques de santé,
- ✓ La mise en œuvre de la prévoyance pour tous.

Zoom répartition de la masse salariale



Par ailleurs, la Direction Générale et la Direction des Ressources Humaines ont mené au dernier trimestre 2024 un pilotage resserré concernant les heures supplémentaires. Une méthodologie et un calendrier ont été partagés avec les directions afin d'anticiper le recours aux heures supplémentaires et de mieux les rationaliser.



Depuis 2024, conformément aux obligations introduites par la M57, la Ville a constitué une provision pour charges liée aux jours épargnés payables figurant sur les comptes épargne temps (CET) des agents, pour un montant d'environ 165 k€. En 2025, le stock de jours a connu une variation marginale de +13 k€.

LES PERSPECTIVES 2025 - LA MARQUE EMPLOYEUR

La politique de marque employeur constitue un axe structurant de la stratégie Ressources Humaines. En 2026, elle visera à consolider l'attractivité de la collectivité, sécuriser les recrutements, renforcer l'intégration et favoriser la fidélisation des agents dans un cadre budgétaire maîtrisé.

✓ Capter et recruter les profils pertinents

Le service Recrutement et Développement des compétences a été réorganisé autour de trois chargés de développement RH, chacun en lien avec un portefeuille de directions. Cette organisation permet une meilleure anticipation des besoins, une connaissance fine des effectifs et une optimisation du ciblage des recrutements.

✓ Renforcer l'intégration des nouveaux arrivants

Un dispositif d'intégration collective est désormais déployé tous les deux mois. Il vise à présenter aux nouveaux agents les spécificités de la collectivité, ses modes de fonctionnement et ses directions stratégiques. L'objectif est de réduire les délais d'appropriation, de sécuriser la montée en compétence et de limiter le turn-over.

✓ Fidéliser et accompagner les agents dans leur évolution

La collectivité poursuit une politique active de développement des compétences, de valorisation des parcours et d'évolution de carrière. L'accent est mis sur la mobilité interne, l'accompagnement managérial et la sécurisation des rémunérations. Ces leviers contribuent à maintenir un niveau élevé de performance et de continuité du service public.

✓ Pérenniser et développer l'offre de restauration

À l'issue d'une année d'expérimentation (près de 20 000 repas livrés sur cinq sites municipaux), le marché de restauration avec la société FRICHTI a été renouvelé à compter du 1er septembre 2025. Cette solution, sans coût additionnel pour les agents, permet de maintenir une offre de restauration diversifiée et adaptée aux contraintes logistiques de la collectivité. En parallèle, le partenariat avec Monoprix a été interrompu, conformément à une logique de rationalisation et de recentrage de l'offre.

✓ Poursuivre les actions en faveur de la qualité de vie au travail

Les dispositifs complémentaires (sport, sophrologie, actions collectives) seront maintenus, dans une logique de soutien à la qualité de vie au travail et de cohésion interne. Ces initiatives contribuent à la prévention des risques psychosociaux et participent à l'attractivité globale de la collectivité en tant qu'employeur.

UN PLAN D'ACTION DE MISE EN CONFORMITE DES RECOMMANDATIONS DE LA CRC

Suite au contrôle effectué en 2024 par la Chambre Régionale des Comptes portant sur la période 2019-2024, 6 recommandations ont été formulées. Afin d'optimiser et de sécuriser juridiquement les processus de gestion des ressources humaines, un plan d'action a été élaboré et mis en œuvre dès 2024. Le bilan des actions 2025 est le suivant :

✓ Recommandation n° 3 : Prime de fin d'année et prime enfant

Une étude juridique a été menée au 1er trimestre 2025 concernant le maintien de la prime dite du « 13e mois ». Un point d'information a été présenté au Comité social territorial (CST) du 23 juin 2025. Une recherche d'archives est actuellement en cours afin de confirmer l'existence des conditions d'octroi de ces primes avant 1984.

✓ Recommandation n°4 : Liste des emplois ouvrant droit aux heures supplémentaires

Une typologie des emplois concernés par les astreintes et les heures supplémentaires a été établie et validée au CST du 25 novembre 2024. Cette typologie a été intégrée au règlement du temps de travail, adopté par le Conseil municipal du 19 décembre 2024, sécurisant ainsi le cadre juridique du recours aux heures supplémentaires.

✓ Recommandation n°6 : Mise en conformité avec les 1 607 heures

Une concertation a été conduite avec les représentants du personnel et les directions pour mettre fin aux dispositifs non conformes (jours de congés supplémentaires et jours d'ancienneté). Trois options ont été proposées : le maintien d'un cycle à 35h avec déduction de jours de congés ou le passage à 35h30 ou 35h40 avec attribution de RTT.

Chaque agent a pu opter individuellement pour un cycle. Ces ajustements permettent désormais à la collectivité d'être en conformité avec la durée légale annuelle du travail fixé à 1 607 heures.

LA FONGIBILITE DES CREDITS

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Toutefois, pour 2026 la Ville de Saint-Germain-en-Laye ne souhaite mettre en place cette possibilité pour aucun de ses budgets M57.

LA GESTION DE L'INVENTAIRE POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA CRC

La Ville a engagé, dès mai 2023, en collaboration avec le comptable public un travail de fiabilisation de l'actif du budget principal sur 2 axes :

- Recommandation n°1 : Harmonisation de l'inventaire avec l'état de l'actif selon M57 en cours, avec des ajustements budgétaires et comptables déjà réalisés. Objectif : concordance totale en 2026.
- Recommandation n°2 : Résorption progressive du stock d'immobilisations en cours pour refléter fidèlement le patrimoine communal. Finalisation prévue en 2026.

Un rapport relatif aux actions entreprises par la Ville suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile de France a été présenté au Conseil Municipal du 24 septembre 2025.

QUELQUES INDICATEURS DE SOLVABILITE



UN AUTOFINANCEMENT EN HAUSSE CONTENUE MALGRE UNE SUCCESSION DE CRISES

Une étude de la Banque Postale publiée le 23 septembre 2025 met en évidence qu'en 2025 le différentiel de croissance entre les dépenses et les recettes courantes des collectivités locales devrait nettement se réduire, les premières augmentant de 2,5 % et les secondes de 2,2 %. L'impact sur l'épargne brute des collectivités locales dans leur ensemble sera donc limité puisqu'elle devrait légèrement croître de 0,9 %.

L'autofinancement de la Ville est en légère hausse, il restera à un niveau faible mais satisfaisant pour poursuivre un programme d'investissement ambitieux et maîtrisé malgré le contexte actuel.

- ✓ La dotation aux amortissements passera de 2,8 M€ à $\pm 2,2$ M€
- ✓ L'autofinancement volontaire sera en hausse de + 0,8 M€
- ✓ L'autofinancement passera donc de 4,9 M€ au BP 2025 à moins de 5 M€

LES RATIOS CLES DE LA SANTE FINANCIERE SONT BONS !

Le taux d'épargne brute, ratio qui indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser la dette. Il sera en valeur BP 2026 (hors résultat 2025) de l'ordre de 6,3 %. Ce ratio doit être apprécié en tendance et par rapport à d'autres collectivités similaires en tenant compte qu'une grande majorité des communes votent leur budget avec la reprise anticipée du résultat n-1.

La capacité de désendettement, ratio qui est un indicateur de solvabilité. La collectivité est-elle en capacité de rembourser sa dette ? Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. A Saint-Germain-en-Laye, la dette du budget principal au 1^{er} janvier 2026 positionnera ce ratio à 0,38 année soit 4,5 mois ce qui place la Ville, hors seuil d'alerte.

LES GRANDES ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENT RETENUES

LE RENOUVELLEMENT URBAIN

Après la réalisation finalisée de l'écoquartier de la Lisière Pereire, un nouveau projet d'envergure de renouvellement urbain en plein cœur de ville est entré en phase opérationnelle en 2021 dans la programmation pluriannuelle de la Ville : le quartier de l'hôpital. Il est suivi et exécuté en budget annexe depuis 2019.

UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT TRES SOUTENUE

En 2026, la Ville de Saint-Germain-en-Laye poursuivra une politique d'investissement soutenue avec pour principaux objectifs de préserver et mettre en valeur le cadre urbain, développer et moderniser les équipements au bénéfice des usagers, lancer les opérations structurantes, le tout en étant attentif à l'équilibre des quartiers et avec une forte dimension « développement durable » incluse au cœur de chaque projet. Le projet majeur « Cœur des sources », véritable pôle de vie dans l'écoquartier du Bel-Air et ensemble innovant autour de la culture, des sports, de l'éducation, est entré en phase opérationnelle en 2024.

La programmation 2026 sera axée prioritairement sur :

- ✓ La poursuite des travaux du projet « Le Cœur des sources » phase I correspondant au CRD et de l'équipement sports dont la livraison est attendue début 2027,
- ✓ Le démarrage de la phase II de « Le Cœur des sources » correspondant à l'école et parc urbain,
- ✓ La poursuite de l'aménagement des espaces publics du Clos Saint Louis,
- ✓ Des travaux et équipements de développement durable,
- ✓ La 5^{ème} phase de verdissement de l'éclairage public,
- ✓ La fin des études et les travaux pour la création du Centre Médico Sportif,
- ✓ La continuation de la mise en œuvre d'un plan sécurité informatique,
- ✓ La poursuite du déploiement du plan anti-cambriolages,
- ✓ Le gros entretien des bâtiments et de la voirie,
- ✓ Le renouvellement du mobilier, matériel, des licences, le remplacement d'une laveuse,
- ✓

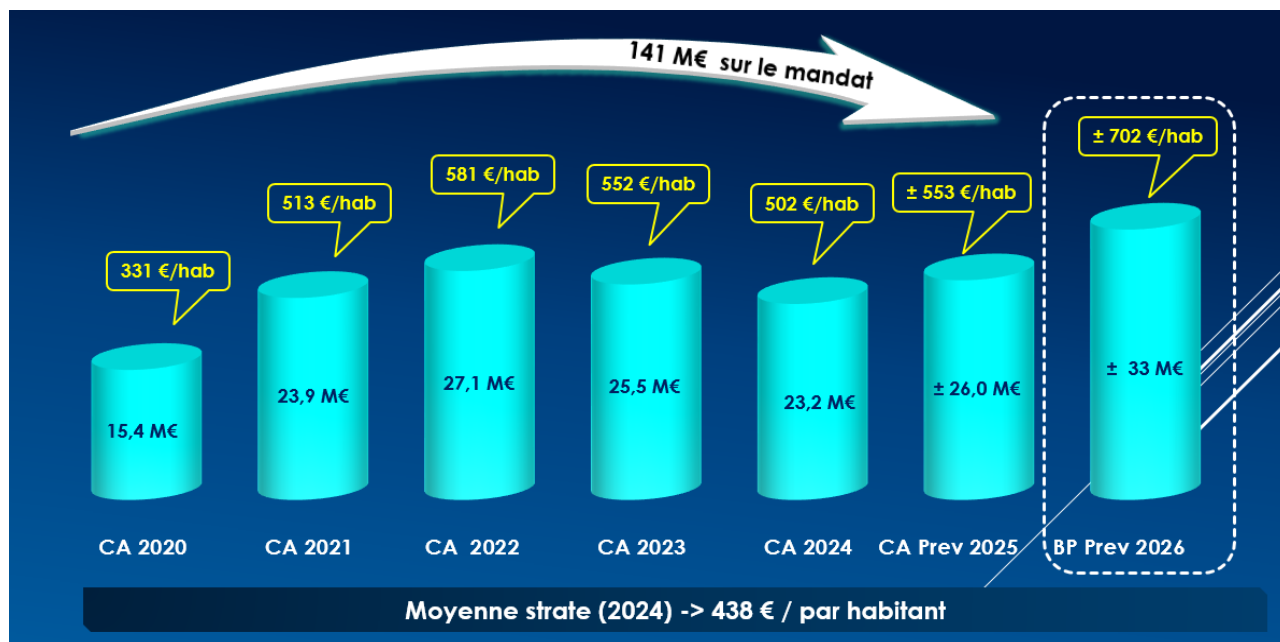
En 2026, sur l'ensemble du budget (principal et annexes), la Ville prévoit d'investir de l'ordre de 43 M€ soit plus de 911 € par habitant quand la moyenne de la strate est à 438 €.



La représentation colorée de nos investissements mettant en évidence l'impact environnemental des projets portés sera présentée dans le rapport du BP 2026.

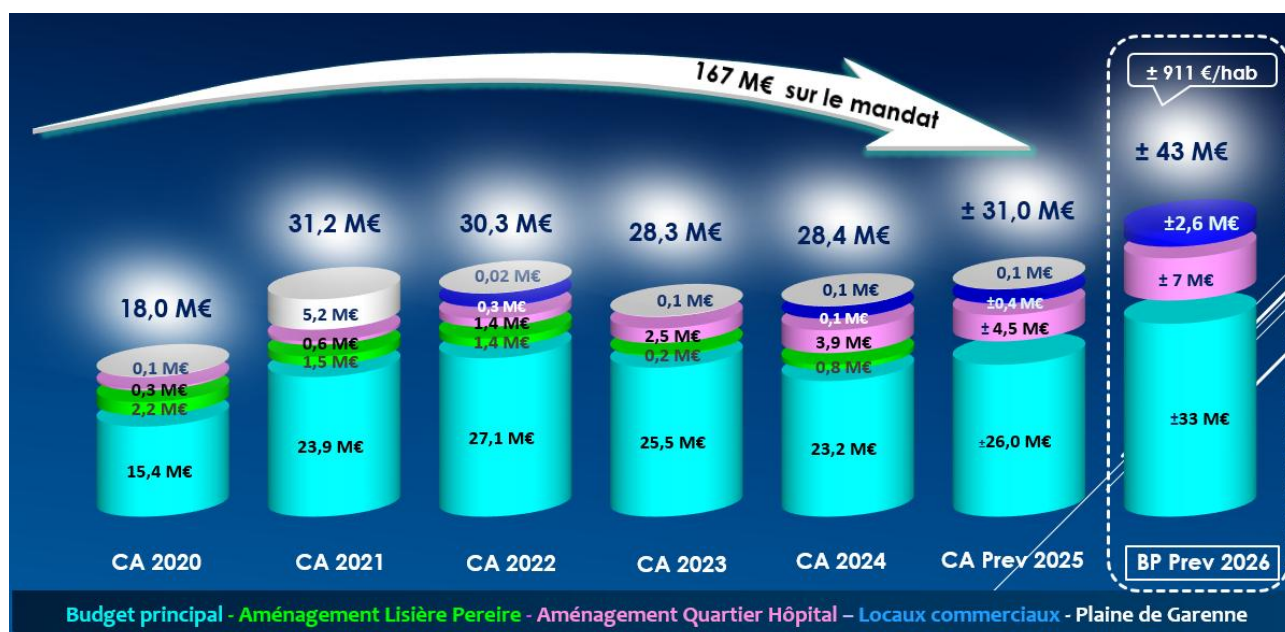
- ✓ Sur son budget principal, un investissement total de l'ordre de 33 M€

Programme pluriannuel d'investissement (PPI) du mandat – Budget principal



- ✓ Sur l'ensemble des budgets annexes de la Ville un investissement total de l'ordre de 10 M€ dont le détail est abordé individuellement page 52 à 55

Programme pluriannuel d'investissement (PPI) du mandat des budgets de la Ville consolidés (Budget Principal et ses Budgets Annexes)



Les opérations d'achats / ventes ont été neutralisées

La programmation 2026 sera consacrée majoritairement à la poursuite des travaux des projets Cœur des sources et Clos Saint Louis.

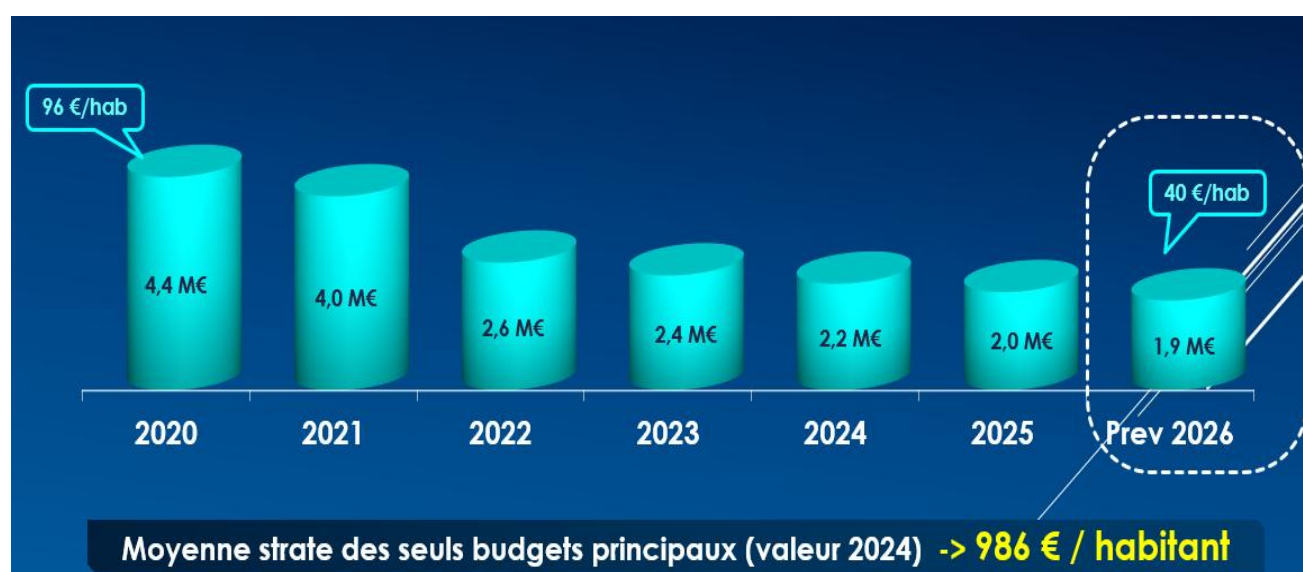
LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

UN ENDETTEMENT RESIDUEL, REFLET D'UNE GESTION EXEMPLAIRE

Au 1^{er} janvier 2026, l'encours de la **dette du budget principal** s'établit à 1,86 M€ avec une structure de la dette saine et sans risque :

- ✓ 100 % en catégorie « 1A » de la charte GISSLER,
- ✓ 55,65 % en taux fixe et 44,35 % index Livret A,
- ✓ Un taux moyen annuel de 1,33 %
- ✓ Durée résiduelle : 10 ans et 6 mois
- ✓ 2 partenaires financiers : SFIL CAFFIL 55,65 % - Caisse des dépôts 44,35 %

Dette au 1^{er} janvier – budget principal



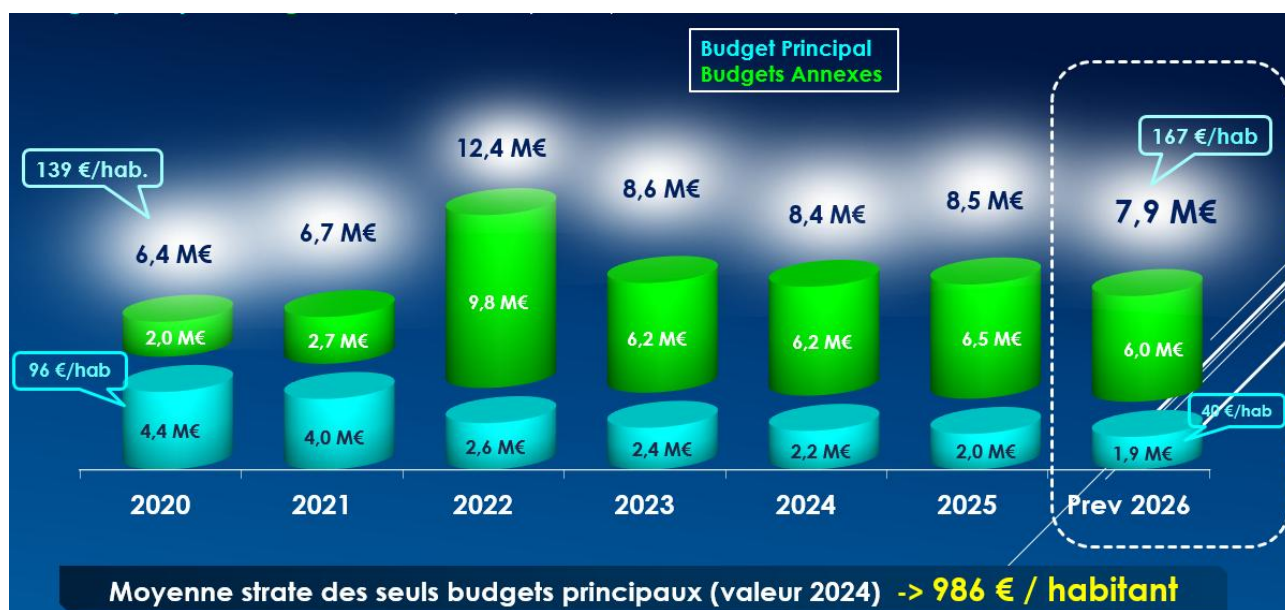
En 2026, en fonction du marché immobilier, de la réalisation des cessions et de la notification des subventions, un emprunt de type in fine pourra être mobilisé sur le budget principal de la Ville. Au stade du BP 2026, un emprunt d'équilibre sera inscrit dans l'attente du résultat 2025.

La **dette consolidée du budget de la Ville (Budget principal et budgets annexes)** au 1^{er} janvier 2026 se positionne à 7,86 M€ avec une structure de la dette saine et sans risque :

- ✓ 100 % en catégorie « 1A » de la charte GISSLER,
- ✓ 83,09 % en taux fixe, 2% en taux variable et 14,89 % index Livret A,
- ✓ Un taux moyen annuel de 1,07 %
- ✓ Durée résiduelle : 10 ans et 9 mois
- ✓ 5 partenaires financiers : SFIL CAFFIL 78 % - Caisse des dépôts 14,89 % - Crédit Agricole 3,95 % - Caisse d'Épargne 2,02 % et Banque Postale 1,14 %

Un accroissement de l'endettement sur les budgets annexes est envisagé pour le financement des investissements du centre médico sportif.

Dettes consolidées au 1^{er} janvier- tous budgets



Pour mémoire : les moyennes de strate sont calculées à partir des données des budgets principaux des communes pour assurer une comparaison homogène et neutraliser ainsi le poids des budgets annexes qui peut différer de façon très significative d'une commune à l'autre. C'est notamment pour cela que les indicateurs, les comparaisons à la strate et les ratios ne prennent pas en compte la dette des budgets annexes qui doivent être équilibrés individuellement. Toutefois, la consolidation de dette globale permet d'apprécier la santé financière de la Ville et sa capacité de désendettement.

Par ailleurs, les budgets annexes permettent d'identifier les coûts directs d'un service ou d'une opération et de répondre à une obligation réglementaire comme pour :

- ✓ Les Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) pour permettre un contrôle de la règle d'équilibre (les dépenses doivent obligatoirement être financées par des recettes liées à l'exploitation) et faciliter la mise en rapport du prix payé par l'utilisateur avec le coût effectif du service,
- ✓ Les budgets d'aménagement pour suivre les opérations de lotissement,
- ✓ Les budgets dont les activités sont soumises à la TVA pour permettre une meilleure identification d'une activité équilibrée qui s'autofinance et assurer une transparence complète des flux financiers en dépenses et en recettes.

La dette des différents budgets annexes de la Ville

Pour les budgets d'aménagement M57 tel que celui de création de l'écoquartier du Quartier Hôpital, il s'agit d'un portage financier in fine de très court terme (2 à 3 ans). Seuls les intérêts annuels, sont supportés par ces budgets, le capital étant remboursé à l'échéance par le produit des cessions de terrains à bâtir. Au 1^{er} janvier 2026 il n'y a aucune dette en cours sur le budget annexe hôpital.

Pour les budgets de type SPIC M4, tel que celui de la « Reconquête écologique de la Plaine de Garenne » des emprunts seront mobilisés pour le financement des acquisitions foncières et du gisement dans l'attente de l'exploitation du site avant reconquête écologique. Ces financements seront remboursés annuellement et/ou par anticipation par les recettes perçues des carriers.

Pour les budgets de type SPIC M44, tel que le budget « Locaux commerciaux », un emprunt a été contracté pour financer l'acquisition des locaux et en 2024 pour les travaux de la boulangerie. Ces emprunts sont

remboursés par les revenus issus des locations. Il est envisagé un accroissement de la dette en 2026 pour couvrir les travaux de restructuration/aménagement du Centre médico sportif.

LES AUTRES RECETTES

Concernant les **subventions**, seules les subventions notifiées seront inscrites au budget primitif.

Pour mémoire : **la taxe d'aménagement** est un impôt local perçu par la commune, le département et, en Île-de-France seulement, par la région. Cet impôt sert principalement à financer les équipements publics (réseaux, voiries) nécessaires aux futures constructions et aménagements.

Le versement des taxes d'aménagement ayant évolué avec la réforme :

- ✓ Lorsque le montant de la taxe est inférieur à 1500 €, vous recevez une demande de paiement unique à partir de 90 jours de la date de fin des travaux.
- ✓ Si le montant de votre taxe d'aménagement est supérieur à 1 500 €, vous pouvez la régler en deux fois. Vous recevrez deux titres vous invitant à régler la taxe d'aménagement respectivement dans les 90 jours de la date de fin des travaux et à 6 mois après la première demande.

Un montant équivalent à celui de 2025 sera inscrit au BP 2026.

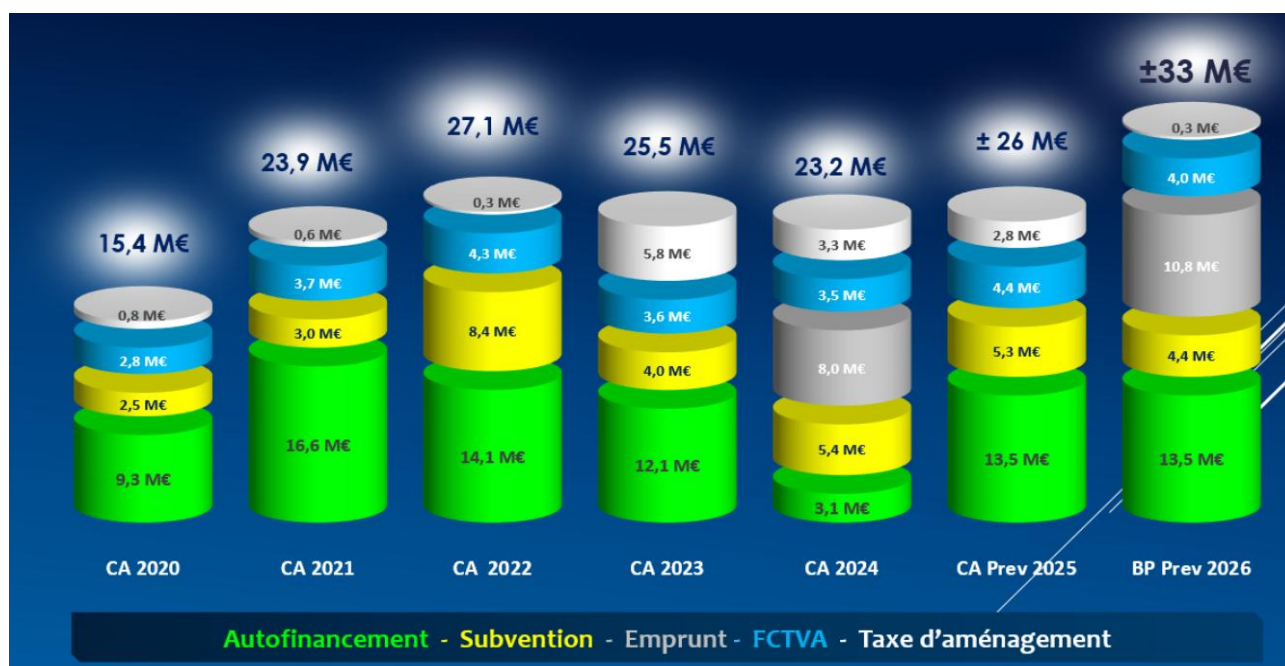
Le **FCTVA** sera inscrit en regard des travaux éligibles inscrits.

LES PARTENARIATS AVEC L'EUROPE

Un dispositif en cours devrait être clôturé en 2025 : Réseau LOCUS « Local Cultural Urban Synergies » partenariat avec les Villes de Alba Lulia (Roumanie) Fermo (Italie) et Saint-Germain-en-Laye pour son festival Saint-Germain en Live.

ZOOM FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS – PPI MANDAT PERIODE 2020 – 2025 & 2026

Le financement des investissements du budget principal (dont provisoirement 11,4 M€ d'emprunt pour 2026) sera assuré comme suit :



(L'autofinancement inclut les cessions)

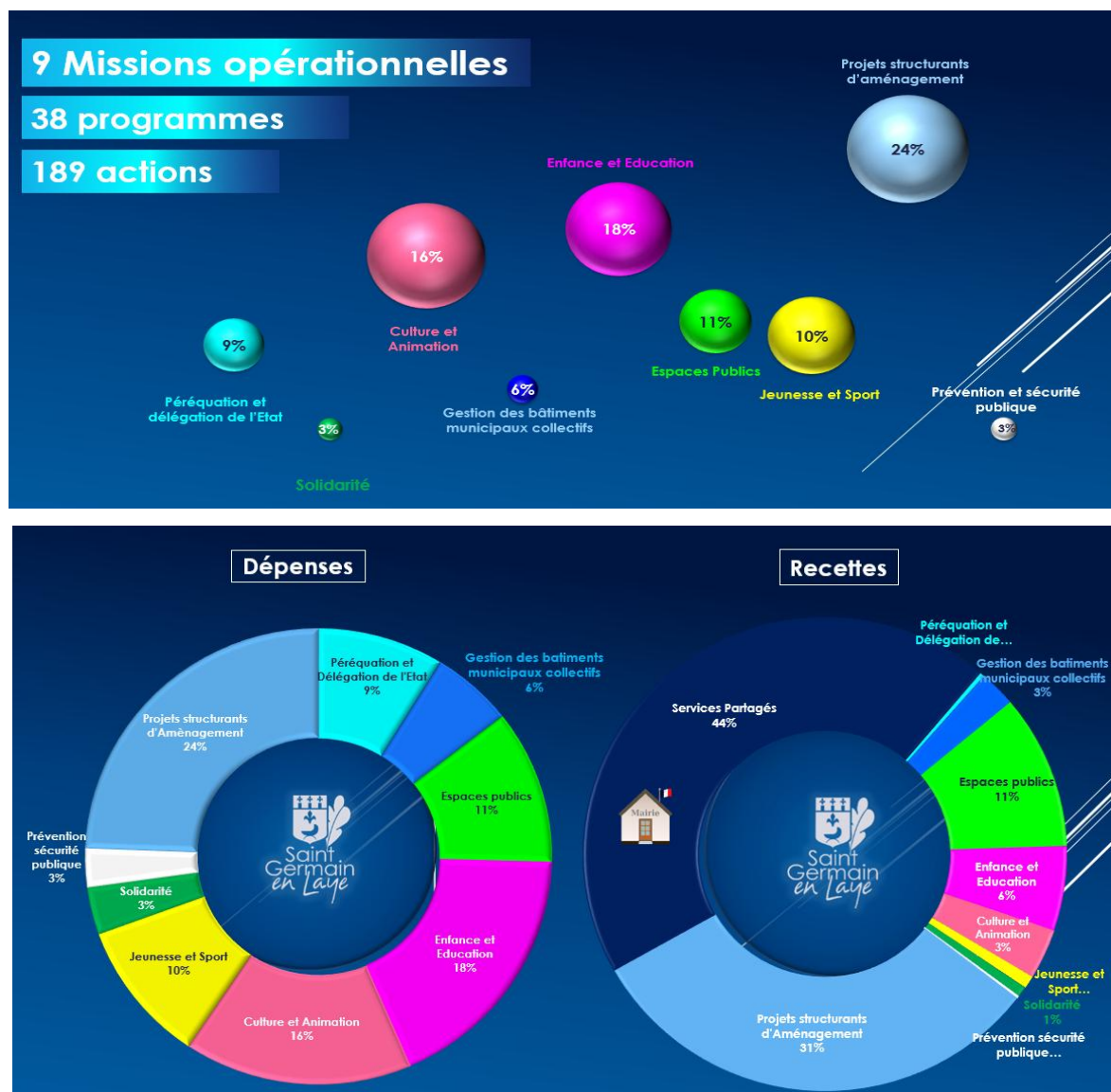
REPRESENTATION DU PROJET DE BUDGET 2026 PAR POLITIQUES PUBLIQUES – TOUS BUDGETS

Depuis 2011, la Ville s'est engagée dans une démarche ambitieuse de modernisation de sa gestion budgétaire, en s'inspirant du modèle « LOLF » appliqué au budget de l'État. Cette approche analytique, couvrant à la fois le budget principal et les budgets annexes, vise à garantir une parfaite lisibilité des moyens mobilisés en fonctionnement et en investissement pour chaque politique publique, tout en permettant une évaluation fine de leur coût complet.

Déployé sous la forme d'un référentiel structuré en 10 missions, 38 programmes et 189 actions, cet outil stratégique de pilotage budgétaire constitue un levier essentiel pour renforcer la transparence, l'efficacité et la responsabilité dans l'usage des deniers publics. Il témoigne de la volonté politique de la collectivité de fonder ses choix sur une vision claire, partagée et maîtrisée de l'action publique.

En 2015, cette architecture analytique a servi de socle à la conduite d'une revue exhaustive des politiques publiques, illustrant la capacité de la Ville à articuler rigueur budgétaire et performance stratégique.

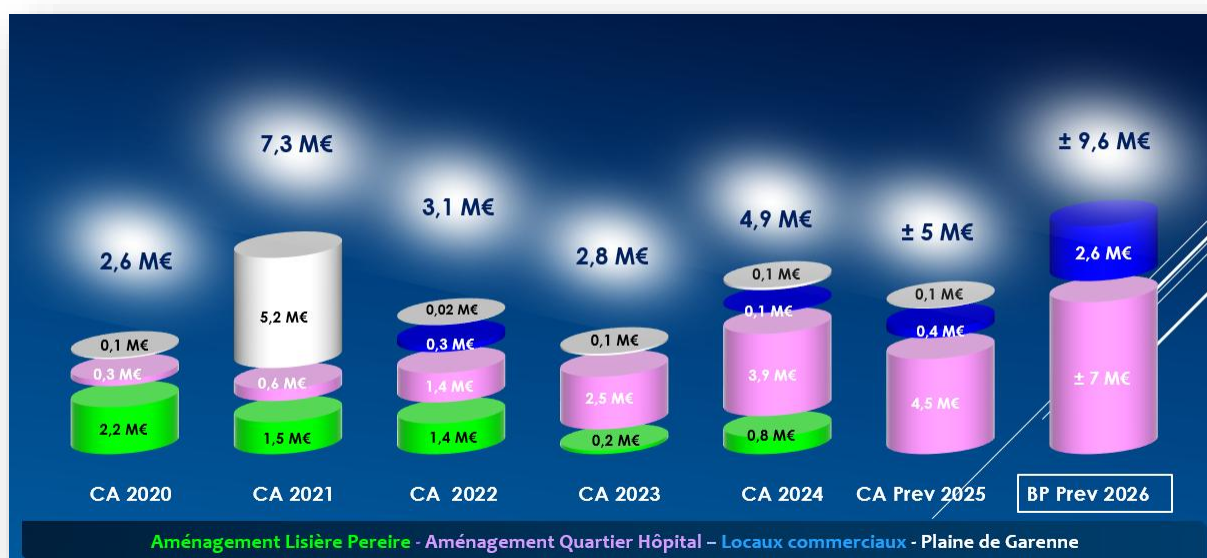
Enfin, la mission « Services partagés », qui regroupe les coûts des directions ressources, est répartie de manière équitable entre les missions opérationnelles, traduisant ainsi une approche réaliste et transparente du coût de structure.



BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE

Pour mémoire : les budgets gérés par délégation au nom et pour le compte de la CASGBS (Eau et Assainissement) ont été clos le 31/12/2024 ainsi que le budget annexe d'aménagement de la Lisière Pereire, l'opération d'aménagement étant achevée.

Zoom PPI mandat - dépenses d'équipement



Zoom dette au 1^{er} janvier



BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE L'ECO-QUARTIER HOPITAL

Face à la réorganisation des activités hospitalières du CHIPS et à cette opportunité foncière majeure, la commune a fait le choix de développer un projet urbain d'envergure aux portes de l'hypercentre.



La maîtrise foncière, nécessaire à la concrétisation du projet, a été rendue possible par la signature d'une convention d'action foncière entre la Commune et l'Etablissement Public Foncier d'Île de France (EPFIF).

Afin de faire émerger un projet architectural et paysager en cohérence avec son environnement immédiat, la Commune a mené une consultation d'opérateurs portant sur un programme mixte de logements, commerces, équipements et services liés au domaine de la santé.

En juillet 2019, le Groupement OGIC MARGNAN SODES a ainsi été retenu comme lauréat autour d'un projet dénommé Clos Saint Louis.

Parallèlement, la Commune a travaillé avec le bailleur social Résidences Yvelines Essonne (RYE), détenteur du patrimoine bâti de la cité Larget pour développer un ensemble immobilier sur ce nouveau quartier.

De son côté, la Commune élabore le projet d'aménagement des espaces publics, accompagnée d'une maîtrise d'œuvre privée, Artelia et Empreinte, qui coordonne les chantiers du Groupement et du bailleur RYE.

En 2022, les opérations de déconstruction, démolition et libération des espaces ont été mises en œuvre par l'EPFIF.

En 2023, le projet des superstructures est entré en phase opérationnelle pour le bailleur RYE avec le démarrage de la construction de son bâtiment de logements qui accueillera également un centre de radiothérapie en rez-de-chaussée du bâtiment ainsi que les travaux du Groupement dont la construction d'un premier parking public. La Ville a lancé la consultation des entreprises de travaux pour les espaces publics à l'automne.

A partir de 2024, les travaux s'intensifient avec le démarrage de l'aménagement des espaces publics sous maîtrise d'ouvrage Ville et la poursuite des travaux du Groupement. Le bailleur RYE a livré son bâtiment.

En 2025, les premiers occupants intègrent les 70 logements sociaux de RYE et les silhouettes des bâtiments apparaissent en front bâti des voies existantes.

Les années suivantes, les travaux se poursuivront avec une forte imbrication des interventions sur l'espace public et sur les îlots privés. Les livraisons dont le complexe cinématographique UGC seront échelonnées dans le temps, selon les zones du projet.

BUDGET ANNEXE FETE DES LOGES

La Fête des Loges est une des plus anciennes fêtes foraines de France qui se tient chaque été depuis 1652 de la fin juin à la mi-août, sur l'esplanade des Loges, une surface de huit hectares dans la Forêt de Saint-Germain-en-Laye.

Un budget annexe consacré à cet événement annuel a été créé en octobre 2018. Il est assujéti à la T.V.A et est soumis à la nomenclature budgétaire M57 mais sans personnalité morale propre. La trésorerie de ce budget est commune à celle de la Ville. Ainsi depuis 2019, l'ensemble des dépenses et recettes concernant ce modèle économique est repris dans un budget annexe comme l'autorise l'instruction budgétaire et comptable M57.

Il est alimenté en recettes par les produits liés et perçus directement auprès des forains et par une subvention de la Ville dont le montant prévisionnel d'environ 130 k€.



BUDGET ANNEXE LOCAUX COMMERCIAUX

Depuis 2016, l'ensemble des dépenses et recettes concernant l'acquisition puis la location de deux locaux commerciaux est repris dans un budget annexe comme l'autorise l'instruction budgétaire et comptable M4.

Ce budget annexe est assujéti à la T.V.A. Il est soumis à la nomenclature budgétaire M4 mais sans personnalité morale propre. La trésorerie de ce budget est commune à celle de la Ville.

En 2024, un nouveau local commercial a été intégré dans ce budget : la boulangerie de Fourqueux. Un emprunt de 346 k€ a été contractualisé pour couvrir les dépenses de rénovation énergétique à fort impact écologique de l'immeuble de la boulangerie (logement et outils de production).

En 2025, le futur centre médico sportif a été intégré dans ce budget. Fin 2025, début 2026 un emprunt de 2,75 M€ sera contractualisé pour couvrir les dépenses de rénovation et de réaménagement total du site

Pour 2026, l'annuité de remboursement des emprunts est couverte par les recettes provenant de la location des locaux commerciaux et du centre médico sportif.



BUDGET ANNEXE RECONQUETE ECOLOGIQUE DE LA PLAINE DE GARENNE

Le budget Reconquête Ecologique Plaine de Garenne est un budget annexe de la Ville de Saint-Germain-en-Laye régi par la nomenclature budgétaire M4. Il a été créé le 21 novembre 2019 et il est assujéti à la TVA.

Afin de gérer budgétairement et comptablement ce projet en assurant une transparence complète des flux, l'ensemble des dépenses et recettes est repris dans un budget annexe comme le prévoit le CGCT en instruction budgétaire et comptable M4.



La Plaine de Garenne s'étend le long de la rive gauche de la Seine sur les communes d'Achères, Conflans-Sainte-Honorine et Saint-Germain-en-Laye. La superficie totale est d'environ 300 ha.

La Plaine de Garenne est définie comme zone de ressources en matière de gisements de sables et graviers alluvionnaires dans le Schéma régional des carrières.

Cependant, le site fut historiquement un lieu d'irrigation et d'épandage des eaux usées pendant plus d'un siècle. Le choix du concessionnaire a fait l'objet d'une délibération au Conseil Municipal du 7 février 2024.

Les caractéristiques essentielles de ce projet sont les suivantes :

- ✓ Le traitement de la pollution du site,
- ✓ L'exploitation du gisement de granulats présents dans le sous-sol de ces terrains et constitué de sables graviers (alluvions anciens),
- ✓ Le remblaiement du site par apport de terres inertes ayant pour objectif de permettre à la Ville de Saint-Germain-en-Laye de réaliser, à l'issue de l'exploitation du sous-sol, une reconquête écologique future du site.

Le projet de reconquête écologique vise à restaurer les fonctionnalités naturelles du site (trames vertes et brunes), tout en favorisant des usages innovants et durables. Il s'appuie sur des solutions fondées sur la nature (espaces de biodiversité, vocations forestières) et ouvre la voie à des projets à forte valeur ajoutée comme une ferme solaire ou la production d'hydrogène vert, conciliant enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

La reconquête écologique vise à articuler restauration de la biodiversité et transition énergétique vers la neutralité carbone. Pour une durée maximale de 27 ans à compter de l'autorisation environnementale l'opérateur bénéficiera de l'emprise concédée pour dépolluer les sols, valoriser les matériaux, remblayer avec des terres inertes et réhabiliter le site conformément aux prescriptions réglementaires et écologiques.

Les crédits inscrits en 2026 correspondent aux échéances d'emprunt et à une indemnité d'éviction due à la commune d'Achères qui a supporté le coût d'expropriation d'un fermier. Ces dépenses sont financées par l'avance sur redevance d'exploitation et par le versement d'une redevance de contrôle.